RAPPORT **FINANCIER**

2017

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



CHIFFRES CLÉS

En 2017, dans un environnement économique et financier globalement en amélioration, la reprise en Europe s'est poursuivie, malgré les contraintes budgétaires et les incertitudes politiques qui persistent dans certains pays. Dans ce contexte, la CEB a réalisé, voire dépassé, ses objectifs d'activité au cours de la première année du Plan de développement 2017-2019. Sa performance financière solide lui a permis d'accomplir son mandat social en Europe.

En millions d'euros (normes IFRS)

	2017	2016	*Variation*[1]
Encours des prêts	13 792	13 715	*+0,6%*
Projets approuvés	3 908	3 451	*+13,2%*
Stock de projets	6 981	5 651	*+23,5%*
Engagements de financement	3 195	3 215	*-0,6%*
Prêts décaissés[2]	2 302	2 037	*+13,0%*
Émissions[2]	2 993	3 137	*-4,6%*
Total du bilan	**23 798**	**25 603**	***-7,0%***
RÉSULTAT	**112,0**	**104,9**	***+6,8%***

[1] *Les variations sont calculées sur les chiffres en milliers d'euros*

[2] *Contrevaleur en euro au cours de change au jour de la transaction*

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ACTIVITÉ

Le montant des projets approuvés s'élève à € 3,9 milliards (+13,2%), les décaissements sont en hausse à € 2,3 milliards (+13,0%), le stock de projets atteint € 7,0 milliards (+23,5%) et l'encours des prêts est en augmentation à € 13,8 milliards (+0,6%).

De nouveaux emprunts d'une durée supérieure à un an ont été émis en 2017 pour un montant de € 3,0 milliards, par rapport à € 3,1 milliards en 2016. Les cinq émissions lancées en 2017 (contre six en 2016) s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt de € 3,0 milliards (€ 3,3 milliards en 2016). Quatre de ces opérations lancées en 2017 ont été assorties de swaps de couverture qui minimisent aussi bien le risque de taux d'intérêt que le risque de taux de change, une transaction en euros à taux fixe n'a pas été couverte.

Au total, 62% des fonds levés par la Banque étaient libellés en Dollar US (43% en 2016), 17% en Euro (40% en 2016) et 21% en Livre Sterling (17% en 2016). Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

1. BILAN

Au 31 décembre 2017 le total du bilan s'élève à € 23 798 millions contre € 25 603 millions au 31 décembre 2016, soit une baisse de 7,0%.

À L'ACTIF

L'encours de prêts atteint € 13 792 millions au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 0,6% par rapport à € 13 715 millions au 31 décembre 2016. Les décaissements s'élèvent à € 2 302 millions, en hausse de 13,0% comparé à 2016. Dans le même temps, le montant des remboursements pour 2017 s'élève à € 2 229 millions (€ 1 376 millions en 2016).

Le volume des **emplois de trésorerie** baisse de 5,9%, passant de € 6 632 millions au 31 décembre 2016 à € 6 241 millions au 31 décembre 2017.

Les **actifs détenus jusqu'à l'échéance** ont diminué de 10,1%, passant de € 2 448 millions au 31 décembre 2016 à € 2 200 millions au 31 décembre 2017 en raison des échéances et de l'absence d'investissement en 2017 du fait de l'environnement des taux d'intérêts bas, ainsi qu'à la politique financière et des risques révisée en 2016.

AU PASSIF

Les **emprunts et dettes représentés par un titre** (y compris les comptes de régularisation) ont diminué de 6,2%, passant de € 20 157 millions au 31 décembre 2016 à € 18 915 millions au 31 décembre 2017. Cette diminution étant principalement due à l'encours d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an (à la date d'achat) qui s'élève à € 18 835 millions au 31 décembre 2017 contre € 20 063 millions au 31 décembre 2016. Les nouvelles émissions en 2017 atteignent € 2 993 millions pour une autorisation d'emprunt annuelle maximale de € 3,0 milliards en 2017, et les remboursements s'élèvent à € 2 627 millions.

Le poste **"autres passifs"** pour un montant de € 364 millions au 31 décembre 2017 est en baisse par rapport à € 1 379 millions au 31 décembre 2016, soit moins 73,6%, en raison principalement des dépôts de collatéraux reçus en cash sur les contrats d'instruments financiers dérivés de couverture suite à la hausse de l'euro face aux principales devises d'émission de la Banque en 2017 (USD, GBP, AUD).

Les **provisions** augmentent de € 1,5 million, soit +0,6%, passant de € 233 millions au 31 décembre 2016 à € 234 millions au 31 décembre 2017, essentiellement en raison des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

Les **capitaux propres,** y compris le résultat net de 2017, s'élèvent à € 2 967 millions au 31 décembre 2017 comparé à € 2 812 millions au 31 décembre 2016. Cette augmentation de € 155 millions, soit 5,5%, est due :

- au résultat net 2017 de € 112,0 millions ;
- à la variation positive des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, soit € 42,8 millions, principalement due aux évaluations actuarielles liées aux avantages postérieurs à l'emploi, et les gains et pertes latents du portefeuille de titres d'actifs financiers disponibles à la vente et à la variation de la valeur des instruments dérivés de couverture.

Enfin, **le bilan** fait ressortir une variation des postes dérivés (actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture) de moins € 1 371 millions, soit respectivement moins 57,7% (actif) et € 255 millions, soit +29,2% (passif). Ces postes représentent la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) des instruments dérivés (contrats de taux de change et de taux d'intérêt) utilisés pour les swaps sur les prêts, les actifs disponibles à la vente et les dettes représentées par un titre.

2. COMPTE DE RÉSULTAT

Malgré l'amélioration de l'environnement économique et financier, l'Europe est toujours caractérisée par des taux d'intérêts historiquement bas. Dans ce contexte, le résultat net de la CEB atteint € 112,0 millions en 2017, en hausse de 6,8% par rapport à € 104,9 millions en 2016. Cette évolution est essentiellement due à la valorisation positive € 8,5 millions des instruments financiers (effets de volatilité IFRS).

Les **charges générales d'exploitation** (y compris les amortissements) de € 48,5 millions en 2017 sont stables par rapport à € 48,6 millions en 2016. Par conséquent, le **coefficient d'exploitation** est en légère diminution passant de 31,7% en 2016 à 30,2% en 2017.

Les revenus nets de base (***core earnings*** qui excluent les éléments non-récurrents et gains et pertes exceptionnels) s'élèvent à € 109,6 millions en 2017 contre € 111,0 millions en 2016, soit une baisse de 1,3%. Ainsi le **coefficient d'exploitation ajusté** ressort à 30,3% en 2017, en hausse modérée comparée à 30,1% en 2016.

En conclusion, la performance financière de la CEB en 2017 est le résultat de sa forte capacité à faire face à un environnement financier difficile qui s'appuie sur une politique financière et de gestion des risques prudente. Par ailleurs, comme pour les exercices précédents, aucun impayé ou arriéré n'a été enregistré en 2017. Le résultat net a été affecté en intégralité aux réserves de la Banque afin de renforcer sa base en capital.

3. RATIOS CLÉS ET NOTATIONS

La nouvelle politique financière et des risques qui a été approuvé en 2016 a pour objectif de faire face aux défis soulevés par les importants changements économiques, financiers et réglementaires. Cette nouvelle politique a contribué de façon significative à une gestion efficiente et efficace des transactions financières de la CEB. Sur cette base et compte tenu de la volatilité importante des prix de marché, deux ajustements relatifs aux ratios du cadre prudentiel ont été approuvés en septembre 2017 pour permettre une plus grande flexibilité et de saisir les opportunités du marché : **la notation interne minimale** requise pour les investissements en titres avec une maturité inférieure à deux ans a été baissé de 8,0 (A+) à 7,0 (A-) ; la limite du **ratio des actifs de trésorerie** a été relevée de 4 à 5.

Les ratios et indicateurs sont organisés autour de six axes principaux : le capital, l'effet de levier, la liquidité, le risque de crédit (marché), le risque de taux d'intérêts et le risque de taux de change. Tous les ratios du cadre prudentiel ont respecté leurs limites en 2017 :

- **l'adéquation des capitaux propres** (limite : > 10,5%) a sensiblement progressé, passant de 26,7% (2016) à 29,2% en 2017, soit +9,4%. Ceci est dû à une diminution des actifs pondérés en risques pour l'activité financière et à l'augmentation des capitaux propres généré par le profit ;
- **l'effet de levier** mesuré par **le ratio d'endettement** (limite : < 10) a légèrement baissé de 6,30% (2016) à 6,25% en 2017, soit moins 0,8% en raison d'une légère hausse de la dette (après swap) compensée par l'augmentation des capitaux propres générée par le profit ;
- **liquidité :**
 - **le ratio de liquidité à court terme** (limite : > 100%), reste bien au-delà de sa limite avec 114% pour la période d'un an en 2017 comparé à 153% en 2016,
 - **la période d'autosuffisance** (limite : > 6 mois) a atteint 9 mois en 2017, se situant ainsi bien au-delà de sa limite, comparé à 14 mois en 2016 ;
- **risque de crédit (marché) : la notation de crédit interne minimale** (limite : ≥ 7,0 (A-) pour des investissements à court terme ; ≥ 8,0 (A+) pour des investissements à long terme). En 2017, comme l'année précédente, aucune contrepartie/transaction n'a été notée en-dessous du seuil défini ;
- **risque de taux d'intérêts : la sensibilité de la valeur économique** (limite : < 0,5% des fonds propres (risque de marché – RM)) était à moins € 5,2 millions en 2017 pour une limite de € 16,2 millions des fonds propres (RM), contre moins € 8,8 millions pour une limite de € 15,5 millions en 2016 ;
- **risque de taux de change : la position nette ouverte en devise** (limite en valeur absolue : < € 1 million par devise) était en-dessous de sa limite pour chaque devise en 2017, comme l'année précédente.

L'agence internationale de notation Standard & Poor's a confirmé son excellente notation de la CEB à AA+, avec une amélioration de sa perspective à positive, ce qui reflète le renforcement du rôle de la CEB en matière de politique publique, l'accomplissement de son mandat suite à la croissance de ses activités de prêts et la pertinence manifeste de la Banque. Moody's et Fitch Ratings ont confirmé leur excellente notation à Aa1/AA+, perspective stable. Les trois agences ont souligné le soutien important des actionnaires, la politique de gestion des risques conservatrice et la politique de liquidité solide.



SOMMAIRE

6 ÉTATS FINANCIERS
6 Objectifs de la Banque
6 Secteurs d'intervention
7 Bilan
8 Compte de résultat
9 État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres
9 État de variations des capitaux propres
10 Tableau des flux de trésorerie

11 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS
11 **Note A** - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque
18 **Note B** - Gestion des risques
39 **Note C** - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture
40 **Note D** - Actifs et passifs financiers
41 **Note E** - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
42 **Note F** - Compensation des actifs et passifs financiers
43 **Note G** - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle
46 **Note H** - Immobilisations corporelles et incorporelles
47 **Note I** - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers
48 **Note J** - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre
51 **Note K** - Compte de dividendes sociaux
52 **Note L** - Provisions
54 **Note M** - Capital
56 **Note N** - Marge d'intérêts
57 **Note O** - Information sectorielle
58 **Note P** - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
58 **Note Q** - Charges générales d'exploitation
59 **Note R** - Coût du risque
59 **Note S** - Événements postérieurs à la date de clôture

60 RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

67 RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

68 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

68 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION

69 NOTES AU LECTEUR

ÉTATS FINANCIERS

ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

OBJECTIFS DE LA BANQUE

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

SECTEURS D'INTERVENTION

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) contribue à la mise en œuvre de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale. Conformément à la Résolution du Conseil d'administration 1587 (2016), la CEB concourt à leur réalisation à travers de trois grandes lignes d'action sectorielles, à savoir :

- **la croissance durable et inclusive,** l'accent étant mis sur les composantes sociales et plus particulièrement sur les infrastructures publiques ayant une vocation sociale, la création et le maintien d'emplois, l'accès au marché du travail, le logement et l'intégration des groupes vulnérables ;
- **l'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants ;**
- **l'action pour le climat :** développement de mesures d'atténuation et d'adaptation.

Les projets peuvent être rattachés à une, deux ou trois des lignes d'action sectorielles citées ci-dessus. Ces lignes d'action sectorielles reflètent à la fois la vocation sociale spécifique de la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité dans les secteurs d'intervention suivants : aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables ; logements sociaux pour les personnes à bas revenu ; amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural ; catastrophes naturelles ou écologiques ; protection de l'environnement ; protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel ; santé ; éducation et formation professionnelle ; infrastructures administratives et judiciaires ; et soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) pour la création et le maintien d'emplois viables.

BILAN

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		539 482	648 960
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C	323 472	1 480 046
Instruments dérivés de couverture	C	680 997	895 455
Actifs financiers disponibles à la vente		3 638 764	3 554 497
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	G	14 056 570	14 093 830
Autres créances	G	2 062 564	2 428 053
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 199 945	2 447 790
Immobilisations corporelles et incorporelles	H	52 916	48 693
Comptes de régularisation et actifs divers	I	243 571	5 441
TOTAL DE L'ACTIF		**23 798 281**	**25 602 765**
PASSIF			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C	650 606	253 021
Instruments dérivés de couverture	C	478 074	620 783
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	J	210 489	178 536
Dettes représentées par un titre	J	18 835 438	20 063 689
Comptes de régularisation et passifs divers	I	363 519	1 378 930
Compte de dividendes sociaux	K	59 116	63 143
Provisions	L	234 225	232 762
Total dettes		**20 831 467**	**22 790 864**
Capitaux propres			
Capital	M		
Souscrit		5 472 219	5 472 219
Non appelé		(4 859 802)	(4 859 802)
Appelé		612 417	612 417
Réserve générale		2 254 521	2 149 595
Résultat net		112 039	104 926
Total capital, réserve générale et résultat net		2 978 977	2 866 938
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(12 163)	(55 037)
Total capitaux propres		**2 966 814**	**2 811 901**
TOTAL DU PASSIF		**23 798 281**	**25 602 765**

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Notes	2017	2016
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS			
Actifs financiers disponibles à la vente		349	1 931
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		44 237	41 550
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		70 180	85 072
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		2 441	3 134
Dettes représentées par un titre		46 772	32 949
Autres intérêts et charges assimilées		(4 835)	(4 489)
MARGE D'INTÉRÊTS	N	**159 144**	**160 147**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	P	2 433	(6 079)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		186	48
Commissions (produits)		941	1 021
Commissions (charges)		(2 212)	(1 707)
PRODUIT NET BANCAIRE		**160 492**	**153 430**
Charges générales d'exploitation	Q	(45 150)	(45 691)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	H	(3 303)	(2 906)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**112 039**	**104 833**
Coût du risque	R		93
RÉSULTAT NET		**112 039**	**104 926**

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	2017	2016
RÉSULTAT NET	**112 039**	**104 926**
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	**29 507**	**(7 557)**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	29 507	(7 557)
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	**13 367**	**10 036**
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	11 346	(903)
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	2 021	10 939
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**42 874**	**2 479**
RÉSULTAT NET ET GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**154 913**	**107 405**

ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2016	**612 417**	**2 156 595**	**2 769 012**	**28 508**	**(86 024)**	**(57 516)**	**2 711 496**
Affectation du résultat de l'exercice 2015		(7 000)	**(7 000)**				**(7 000)**
Résultat net 2016		104 926	**104 926**				**104 926**
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(7 557)	10 036	**2 479**	**2 479**
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	**612 417**	**2 254 521**	**2 866 938**	**20 951**	**(75 988)**	**(55 037)**	**2 811 901**
Résultat net 2017		112 039	**112 039**				**112 039**
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				29 507	13 367	**42 874**	**42 874**
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	**612 417**	**2 366 560**	**2 978 977**	**50 458**	**(62 621)**	**(12 163)**	**2 966 814**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2017	2016
RÉSULTAT NET	**112 039**	**104 926**
+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 303	2 906
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	20 043	17 095
+/- Variation des intérêts à recevoir	47 136	3 012
+/- Variation des intérêts à payer	(41 434)	1 499
+/- Autres mouvements	9 757	19 470
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	**38 806**	**43 983**
+ Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	3 685 825	1 376 269
- Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(3 128 442)	(3 513 016)
+ Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	7 413 651	4 732 300
- Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(8 404 848)	(4 543 306)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(7 687)	1 212
Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**(441 500)**	**(1 946 541)**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (a)	**(290 655)**	**(1 797 632)**
+ Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	241 877	204 277
- Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7 526)	(5 101)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (b)	**234 351**	**199 176**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	(4 131)	4 747
+ Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre	6 377 418	6 863 080
- Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre	(6 188 221)	(6 386 554)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (c)	**185 066**	**481 273**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (d)	**(3 056)**	**216**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (a)+(b)+(c)+(d)	**125 706**	**(1 116 967)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**1 653 676**	**2 770 643**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	648 960	476 467
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 004 717	2 294 177
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**1 779 382**	**1 653 676**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	539 482	648 960
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 239 900	1 004 717
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**125 706**	**(1 116 967)**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE A - RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LA BANQUE

1. NORMES COMPTABLES

1.1. NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues.

La Banque n'a pas appliqué de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne pour lesquelles l'application en 2017 est optionnelle.

1.2. NORMES COMPTABLES ÉMISES ET ENTRÉES EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2018

IFRS 9 "Instruments Financiers"

Adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016 et applicable à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39. L'IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et révise le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Classement et évaluation

Le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres, ou à la juste valeur par le résultat.

Les prêts, créances ou titres (instruments de dette) seront classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par le résultat.

Ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Ils seront classés à la juste valeur par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat.

Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie à la juste valeur par capitaux propres seront classés à la juste valeur par le résultat.

À propos des passifs financiers, le changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées à la juste valeur par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

Au regard des modèles de gestion existant aujourd'hui à la Banque, les classifications seront les suivantes :

- les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et les opérations de prise en pension comptabilisées en "Prêts et créances" selon IAS 39 devraient être éligibles au coût amorti selon IFRS 9;
- les titres à revenu fixe classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" selon IAS 39 devraient être comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres selon le modèle de gestion;
- les titres à revenu fixe classés en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" selon IAS 39 devraient être comptabilisés au coût amorti;
- les actifs financiers classés à la juste valeur par résultat sous IAS 39 devraient rester dans cette catégorie sous IFRS 9.

Dépréciation

La norme IFRS 9 établit un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39 fondé sur les pertes encourues, la comptabilisation d'une dépréciation est conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité devront être enregistrées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera observée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée, constitueront "l'étape 1". Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de "l'étape 2". Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur une base individuelle ou collective en tenant compte de toutes les informations disponibles, y compris en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de la détérioration reposera sur la comparaison des probabilités de défaut et des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront de "l'étape 3". Les critères d'identification des actifs dépréciés seront comparables à ceux existant en IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

La méthodologie de calcul du montant des pertes attendues s'appuiera sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD) tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues seront calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

Le montant des pertes de crédit attendues sera calculé sur la base d'une moyenne pondérée probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Le nouveau modèle de provisionnement est susceptible de générer une progression des dépréciations pour risque de crédit dans la mesure où tous les actifs financiers feront l'objet d'un calcul d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

De plus, le périmètre des actifs ayant subi une augmentation significative du risque de crédit pourrait être différent du périmètre des actifs faisant l'objet d'une provision de portefeuille selon IAS 39.

Pour conclure, le modèle de provisionnement d'IFRS 9 s'appuie sur des informations de nature plus prospective que celui de la norme IAS 39, qui engendrera un montant des pertes de crédit attendues plus volatil.

Comptabilité de couverture

À propos de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. La CEB pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

Transition

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement au 1er janvier 2018, et la norme offre l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. La CEB envisage de retenir cette option.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées à la juste valeur par résultat sur option. Toutefois, la Banque n'envisage pas cette application anticipée.

Organisation du projet de mise en œuvre de la norme

La CEB a mis en place un comité de projet en charge des différents aspects de la norme. Les travaux d'analyse des trois volets de la norme sont en cours de finalisation. Depuis 2016, les développements et adaptations nécessaires des systèmes d'information de la Banque ont été réalisés et seront finalisés début 2018.

1.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine qui nécessite un jugement et une estimation de valeur concerne le risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

2.1. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période comptable. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les prêts interbancaires consentis par la CEB et les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales). Ces derniers permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.3. TITRES

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

– Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

– Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

– Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

– Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

– Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure du titre.

2.5. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

– Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

– Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

– Valeur de marché

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et,
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

– Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* - OCA et *Debit Valuation Adjustement* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Pour la CVA, ce modèle tient compte des mouvements de collatéral et de leur fréquence. Pour la DVA, le modèle estime une exposition non collatéralisée à l'exception des contreparties pour lesquelles la collatéralisation est bilatérale en cas de dégradation de notation de la CEB.

La CVA et la DVA sont inscrites au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque leurs valeurs sont positives, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

2.8. REVENUS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. COÛT DU RISQUE

Au titre du risque de crédit, le coût du risque comprend les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

– Immobilisations corporelles

La partie “construction” de l’immeuble d’exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d’utilité :

- Gros œuvre, façades et toitures[1] -
- Installations générales techniques 10 ans
- Agencements et aménagements 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier 10 ans
- Véhicules de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

– Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties selon les durées suivantes :

- Logiciels métiers 5 ans
- Logiciels système 3 ans
- Logiciels bureautiques 1 an

4. AVANTAGES DU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L’EMPLOI

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d’activité.

Les autres régimes d’avantages postérieurs à l’emploi (couverture médicale, ajustement fiscal et cessation anticipée d’activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l’objet d’évaluations actuarielles tenant compte d’hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique “Provisions” par contrepartie des “Autres éléments du résultat global”.

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

5. COMPTE DE DIVIDENDES SOCIAUX

Le Compte de dividendes sociaux (CDS) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d’administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par la Résolution CA 1589 (2016) approuvée par le Conseil d’administration le 17 novembre 2016. La révision a consisté à rendre tous les États membres de la Banque éligibles aux dispositifs de garantie.

Les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d’assistance technique, de bonifications d’intérêt, de garanties et de contributions.

– Bonifications d’intérêt

Les bonifications d’intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d’intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d’intérêt couvrent le différentiel entre le taux d’intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l’emprunteur pour chaque tranche de prêt.

– Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l’élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

– Assistance technique

L’assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l’exécution, le suivi et le *reporting*, la supervision des procédures d’achat et des évaluations d’impact.

– Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d’urgence ou sous la forme de contributions en faveur d’une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d’autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d’administration de la Banque, à l’exception des dons d’assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l’essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l’affectation du résultat annuel de la Banque.

[1] *Compte-tenu de l’emplacement au centre de Paris de l’immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant “gros œuvre, façades et toitures” lequel ne fait pas l’objet d’un amortissement*

6. PARTIES LIÉES

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction ;
- le Conseil d'administration ;
- le Gouverneur ;
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par un ou plusieurs Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois, sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB en place s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2017	2016
INDEMNITÉS DE FONCTION		
Président du Conseil de direction[1]	2	
Président du Conseil d'administration[2]	26	45
Vice-Président du Conseil de direction	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration[3]	6	6
ÉMOLUMENTS		
Gouverneur Wenzel	362	356
Vice-Gouverneur Monticelli	276	271
Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso[4]	276	10
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero[5]		261

[1] *Le Président du Conseil de direction avait renoncé à ses indemnités de fonction pour son premier mandat qui s'est achevé le 17 décembre 2017. Pour son deuxième mandat qui a commencé le 18 décembre 2017, il a perçu un montant prorata de ses indemnités de fonction annuelles fixées à € 45 000*

[2] *Le mandat du président du Conseil d'administration en poste le 1er janvier 2017 s'est achevé le 27 juin 2017. Son successeur a pris ses fonctions le 1er décembre 2017*

[3] *Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Le mandat du titulaire en poste le 1er janvier 2017 a pris fin le 31 août 2017. Son successeur a pris ses fonctions le 29 septembre 2017*

[4] *Prise de fonction du Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso le 18 décembre 2016*

[5] *Fin du mandat du Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero le 17 décembre 2016*

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

8. RÉGIME FISCAL

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B - GESTION DES RISQUES

L'objectif principal de la gestion des risques consiste à garantir la viabilité financière ainsi que la résilience opérationnelle à long terme de la Banque, tout en lui permettant de remplir son mandat social. La Banque vise l'application des meilleures pratiques bancaires internationales afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

Cette note présente des informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Elle fournit également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la CEB l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux règlementations de ses états membres. Toutefois, elle considère les Directives sur la règlementation bancaire de l'Union européenne ainsi que les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision* : BCBS) comme référence pour son dispositif de gestion des risques.

La CEB révise régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

APPÉTENCE POUR LE RISQUE

La Banque définit l'appétence pour le risque par le niveau et les types de risques agrégés et sa volonté d'y faire face dans la limite de ses capacités de risques en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques définis dans son Plan de développement.

Afin d'accorder des prêts à des taux avantageux qui représente l'un des instruments clés de la CEB pour remplir son mandat, il est nécessaire de lever des fonds sur les marchés financiers à des taux compétitifs. À cette fin, le maintien d'un profil de risque très solide est primordial.

Le profil financier et des risques de la CEB repose sur l'appétence pour le risque défini par des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs ainsi que des limites fixées dans son cadre prudentiel (chapitre 4).

La gestion de risques adopte une approche prudente et réduit le risque de crédit afin d'assurer la viabilité financière de la Banque. La CEB a développé et mis en œuvre un dispositif complet de la gestion des risques de crédit pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de tous les risques émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan.

ORGANISATION

La Direction Risque & Contrôle (R&C) est responsable de l'application du dispositif de la gestion des risques au sein de la CEB. Par conséquent, la R&C est indépendante des autres directions opérationnelles et administratives et placée sous la responsabilité directe du Gouverneur. Les départements de la R&C sont dédiés à des types de risques spécifiques : crédit et risques opérationnels, transactions financières, produits dérivés et gestion de collatéraux.

Le département Gestion Actif-Passif (ALM) au sein de la Direction Finances est responsable de la gestion des risques de marché (taux d'intérêts et de change) et des risques de liquidité relevant des activités de la Banque.

COMITÉS DÉCISIONNAIRES

La Banque a mis en place des comités décisionnaires chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le *Regular Credit Risk Committee (Regular CRC)* se réunit une fois par semaine et prend des décisions par rapport à l'exposition des opérations de prêts et des transactions financières s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes. Par ailleurs, un "Special CRC" se tient une fois par mois afin de traiter des questions particulières avec un comité élargi.
- Le *Comité Actif-Passif (ALCO)* se réunit une fois par mois et définit les orientations stratégiques et examine de façon prospective les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et à la liquidité identifiés dans le bilan. Par ailleurs, le *Special ALCO* traite des questions d'actif-passif et de financement une fois par trimestre.
- En complément, des informations sur les marchés de capitaux sont communiquées au *Comité de Direction Générale* hebdomadaire.
- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)* se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnelles et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.
- Le *Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et prend les mesures nécessaires à la continuité des activités opérationnelles. Par ailleurs, afin d'assurer que les décisions liées aux systèmes d'information répondent aux enjeux et aux priorités des métiers, la gouvernance informatique a été renforcée en 2015 par la création du Comité de Projets Informatiques. Présidé par un Vice-Gouverneur, ce Comité se réunit régulièrement et permet d'anticiper les besoins des métiers et de développer une vision commune de l'informatique.

INSTANCES DE CONTRÔLE

L'Audit Interne (AI) est une entité permanente, autonome du système de contrôle interne au sein de la CEB. L'AI a pour mission d'assurer, de manière indépendante et objective, au Gouverneur et aux Organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle. L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient menées en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il émet également des recommandations pour d'éventuelles améliorations des opérations de la CEB.

Bureau du Contrôle de la conformité (OCCO) : l'unité organisationnelle chargée de traiter les questions liées aux risques en matière de blanchiment de capitaux / financement du terrorisme, d'évasion fiscale ainsi que les questions d'intégrité, de fraude et de corruption. La mission de l'OCCO est de protéger la Banque des risques réputationnels et financiers, de promouvoir des normes éthiques professionnelles élevées et de contribuer de manière indépendante à la gestion des risques de non-conformité de la CEB. L'activité principale de l'OCCO repose sur l'exécution des contrôles préalables d'intégrité liés aux opérations et contreparties, la sauvegarde de l'intégrité de la Banque dans ses opérations financières et de ses prêts ainsi que de l'intégrité et de la déontologie de son personnel et des Organes Collégiaux résultant d'un manquement au respect des normes et politiques en place. En outre, l'OCCO s'assure que les procédures de sélection de passations de marché soient en conformité avec les règles internes de la CEB.

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) au Contrôle de la Conformité s'assure que les actifs et technologies d'information de la CEB soient protégés de manière appropriée. Le RSSI est en charge de la définition de la politique de sécurité, de la conception du cadre sécuritaire et de l'identification, du développement, de la mise en œuvre et de la maintenance des processus dans tous les domaines de la CEB afin de réduire les risques liés à l'information et ses technologies. Le RSSI est responsable du traitement des incidents, de l'établissement des normes et contrôles adéquats, de la gestion des technologies de la sécurité, de la sensibilisation à la sécurité de l'information. Enfin, il s'assure de la bonne application des procédures et politiques liées à la sécurité de l'information.

Comité de surveillance : selon un schéma de rotation, il est composé de trois représentants issus des états membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), le Comité de surveillance examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait est joint aux états financiers est communiqué aux organes de gouvernance de la Banque dans le cadre de l'approbation des états financiers de l'exercice.

Audit externe : nommé pour un mandat de quatre ans par le Conseil de direction, renouvelable une fois pour trois ans, basé sur l'avis du Comité de surveillance et sur recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque selon les normes internationales d'audit IFAC et à procéder à un examen des processus de contrôle interne et de gestion des risques. Il rédige plusieurs rapports, y compris le rapport d'opinion.

En complément, la Banque est évaluée par les trois **agences de notation internationales**, Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, qui procèdent à des analyses approfondies de sa situation financière et de sa solvabilité à long terme et lui attribuent une notation chaque année.

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE SUR LA GESTION DES RISQUES

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit dans ses activités de prêts et de transactions financières est rédigé par la Direction de Risque & Contrôle et remis au *Regular Credit Risk Committee* hebdomadaire.

La Direction Finances remet un rapport mensuel sur les risques de marchés, notamment sur le risque de taux d'intérêts, le risque de taux de change ainsi que la situation de liquidité, au *Comité Actif-Passif (ALCO)*.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé au Conseil d'administration et au Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, risques opérationnels ainsi que la conformité avec le cadre prudentiel défini en interne.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque communique aux agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Le rapport annuel de la CEB relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *"U.S. Securities and Exchange Commission"* comprend également des informations sur la gestion des risques de la Banque.

Enfin, le rapport financier annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données détaillées relatives à l'exposition aux risques.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Revue du processus d'évaluation

On entend par risque de crédit l'éventualité qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et de trésorerie du fait que les contreparties pourraient ne pas honorer leurs obligations contractuelles, ou que la valeur des investissements de la Banque pourrait se déprécier.
Le risque de crédit peut également se matérialiser par l'éventualité d'une dégradation de notation avec un impact négatif sur le capital de la Banque ou sur le niveau de provision pour le risque de crédit. Le risque de crédit couvre également le risque pouvant survenir avant ou pendant le règlement. Par ailleurs, le risque des collatéraux fait aussi partie du risque de crédit (les collatéraux sont principalement une technique de réduction du risque). Globalement, le risque de crédit est une fonction du montant de l'exposition aux risques et de la qualité de crédit de la transaction ou de l'emprunteur.

Identification et évaluation du risque de crédit

La gestion des risques de crédit identifie toutes les sources potentielles du risque de crédit provenant de l'ensemble des produits et des opérations liés aux activités de prêt et de trésorerie résultant à la fois des transactions bilan et hors bilan. La Banque veille à ce que les risques associés à la mise en place de nouveaux produits ou d'opérations fassent l'objet de procédures de gestion et de contrôles adaptés. Le risque de crédit peut également se matérialiser par une dégradation de notation, un défaut de paiement ou au cours du processus du règlement d'une transaction.

L'évaluation du risque de crédit est gérée par le Département de la gestion du risque de crédit (CRD) (Direction Risque & Contrôle), une unité indépendante des départements chargés de prêts et de transactions financières, assurant que les opérations soient établies conformément aux principes de risques avec une capacité décisionnelle indépendante et sans être influencé par des relations avec les emprunteurs et intermédiaires. L'exposition au crédit est mesurée, suivie et contrôlée sur une base quotidienne. Le Management est averti de tout dépassement de limite éventuel.

À l'issue de l'évaluation interne du risque de crédit indépendante de la Banque des notations de crédit internes sont octroyées. Les notations de crédit internes reflètent l'avis sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de respecter les conditions de remboursement en intégralité et dans le respect des délais fixés. Ces notations sont généralement basées sur une évaluation qualitative et quantitative des facteurs de risques et des scénarios potentiels qui pourraient provoquer un défaut de paiement. Les notations de crédit internes sont octroyées à toutes les contreparties de la Direction Finances et de la Direction Prêts & Développement Social. La Banque peut recourir à des notations externes dans le cas de transactions, produits, contreparties spécifiques, tout en veillant à bien comprendre les risques sous-jacents induits. Les limites pour le suivi du risque de crédit provenant de ses opérations sont régulièrement révisées. Les méthodologies de rating interne sont régulièrement revues et ajustées. Chaque échelon de notation interne correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales comme suit :

Grille de notation

INVESTMENT GRADE

Notation interne CEB	Long terme	
	Moody's	S&P / Fitch
10	Aaa	AAA
9,5	Aa1	AA+
9	Aa2	AA
8,5	Aa3	AA-
8	A1	A+
7,5	A2	A
7	A3	A-
6,5	Baa1	BBB+
6	Baa2	BBB
5,5	Baa3	BBB-

BELOW INVESTMENT GRADE

Notation interne CEB	Long terme	
	Moody's	S&P / Fitch
5	Ba1	BB+
4,5	Ba2	BB
4	Ba3	BB-
3,5	B1	B+
3	B2	B
2,5	B3	B-
2	Caa1	CCC+
1,5	Caa2	CCC
1	Caa3	CCC-
0,5	Ca	CC
0,25	Ca	C
0	C	C

Rehaussement de crédit

La CEB utilise des techniques de rehaussement de crédit (*credit risk mitigation* - CRM) afin de contrôler le risque de crédit ou la détérioration du risque de crédit au cours de la durée de la transaction. Les techniques de rehaussement de crédit peuvent être appliquées sous forme de garantie, de collatéraux ou de garanties contractuelles (engagements contractuels).

Le département CRD propose des techniques de rehaussement de crédit pour toute nouvelle transaction faisant l'objet d'approbation par le *Regular Credit Risk Committee*. Les techniques de rehaussement de crédit pour des transactions en cours sont présentées au *Regular Credit Risk Committee* lors des revues annuelles des contreparties.

L'évaluation du risque de crédit d'un nouveau projet est effectuée lors du processus d'évaluation et est soumise pour approbation aux comités internes compétents. Tous les projets sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Le cadre des opérations financières est établi dans la politique financière et des risques et approuvé par le Conseil d'administration. Dans ce cadre les transactions financières sont évaluées par CRD et soumises pour approbation au *Regular Credit Risk Committee*.

Enfin, les limites des grands risques et de la concentration sont également définies et présentées au *Regular Credit Risk Committee.*

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Banque liée aux activités de la Direction des Prêts & Développement Social (prêts et engagements de financement) et de la Direction des Finances (dépôts, titres et produits dérivés) au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 est présentée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros

	2017				2016			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	1 915	9 094	2 784	13 792	1 936	8 803	2 976	13 715
Engagements de financement	1 150	2 568	1 043	4 761	1 090	2 184	899	4 172
Dépôts	902	1 702		2 605	1 174	1 905		3 079
Titres	3 779	1 787		5 566	3 789	1 925		5 714
Swap - add on	118	183		300	234	229		463
Forex	5			5		10		10
Swap coll - VAN non couverte	11			11	9			9
Total	**7 879**	**15 334**	**3 827**	**27 040**	**8 231**	**15 056**	**3 875**	**27 163**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts et engagements de financement après rehaussement de crédit*
- *Prêts, dépôts et titres en valeur nominale et hors intérêts courus*
- *Les engagements de financement de 2016 ont été retraités (AAA/AA : € 1 090m, A/BBB : € 2 071m, BIG : € 891m, total : € 4 052m)*
- *Les dépôts de 2016 ont été retraités (AAA/AA : € 1 178m, A/BBB : € 1 905m, total : € 3 083m)*
- *Les swap collatéraux – VAN non couverte de 2016 ont été retraités (AAA/AA : € 498m, A/BBB : € 939m, total : € 1 438m)*

ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DES PRÊTS & DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Opérations de prêts

Le risque de crédit des opérations de prêts émane principalement lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas les obligations contractuelles ou lors d'une dégradation de notation.

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2017, l'encours de prêts s'élève à € 13,8 milliards, en hausse de 0,6% (+ € 77 millions) par rapport à fin 2016. La Banque n'a constaté aucun retard ou impayé en 2017, comme en 2016.

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2017				2016			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Souverains, institutions financières souveraines et IFI	270	4 089	2 602	6 961	535	3 965	2 755	7 255
Administrations et institutions financières sous-souveraines	1 479	1 876	14	3 369	1 278	1 713	48	3 040
Autres institutions financières	106	3 129	23	3 257	82	3 113	26	3 221
Institutions non-financières	60		145	205	40	12	146	199
TOTAL	**1 915**	**9 094**	**2 784**	**13 792**	**1 936**	**8 803**	**2 976**	**13 715**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus*

Une partie importante du portefeuille de prêts bénéficie de rehaussements de crédit (collatéraux et garanties) ce qui permet une amélioration de la qualité du risque de crédit. À fin 2017, la Banque a reçu des garanties pour un montant de € 6,2 milliards et des collatéraux pour un montant de € 0,5 milliard dans son portefeuille de prêts.

L'impact de ces rehaussements de crédit sur le profil de risque de l'encours de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2017				2016			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 257	9%	1 915	14%	1 119	8%	1 936	14%
A/BBB	7 906	57%	9 094	66%	8 177	60%	8 803	64%
BIG	4 629	34%	2 784	20%	4 418	32%	2 976	22%
TOTAL	**13 792**	**100%**	**13 792**	**100%**	**13 715**	**100%**	**13 715**	**100%**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus*

Au 31 décembre 2017, l'encours de prêts après CRM noté *investment grade* représente 79,8% du portefeuille de prêts total, contre 78,3% à fin 2016. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente € 4,0 milliards, soit 29,2% avant CRM et € 853 millions, soit 6,2% après CRM du portefeuille total, avec des notations internes allant de 3,0 à 9,0. Parmi les contreparties non-notées par les agences de notation, la partie *investment grade* (notation interne) avant CRM représente 58,6% de l'encours de prêts, et 94,8% de l'encours de prêts après CRM.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts par durée d'échéance restante :

En millions d'euros

Maturité	2017	%	2016	%
Moins d'1 an	1 858	13%	2 133	15%
De 1 à 5 ans	7 087	51%	6 583	48%
De 5 à 10 ans	3 070	22%	3 204	23%
De 10 à 20 ans	1 702	12%	1 723	13%
Plus de 20 ans	75	1%	72	1%
TOTAL	**13 792**	**100%**	**13 715**	**100%**

- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus*

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts après CRM par notation et par pays (la notation reflétant la contrepartie et non (seulement) la notation souveraine) :

En millions d'euros

	2017				2016			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
PAYS CIBLE								
Pologne		1 593		1 593		1 588		1 588
Turquie			1 358	1 358			1 338	1 338
Roumanie		679		679		764		764
Hongrie		669		669		868		868
Chypre			521	521			548	548
République slovaque		460		460		394		394
Croatie			338	338			338	338
République tchèque		209		209		219		219
Lituanie		188		188		164	1	166
Bulgarie		173		173		73		73
Serbie			96	96			68	68
Albanie			96	96			98	98
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"			89	89			71	71
Slovénie		27	23	50		35	25	60
Bosnie-Herzégovine			49	49			41	41
Moldova (République de)			29	29			27	27
Monténégro			21	21			18	18
Lettonie		19		19		35		35
Estonie		14		14		17		17
Malte		8		8		18		18
Sous-total		**4 038**	**2 618**	**6 656**		**4 175**	**2 573**	**6 748**
PAYS NON-CIBLE								
Espagne		2 017	14	2 031		1 889	18	1 908
France	308	1 453	38	1 799	503	1 251		1 754
Belgique	294	710		1 004	346	741	30	1 117
Allemagne	768	18		786	535	14		549
Finlande	280	58		338	258	29		287
Italie		327		327		349		349
Portugal		215	6	221			209	209
Irlande		209		209		184		184
Pays-Bas	161			161	62			62
Islande		11	107	118		9	146	155
Suède	56			56	56			56
Danemark	47			47	160			160
Autriche[1]		38		38		162		162
Supranationales	1			1	16			16
Sous-total	**1 915**	**5 056**	**165**	**7 136**	**1 936**	**4 628**	**404**	**6 967**
TOTAL	**1 915**	**9 094**	**2 784**	**13 792**	**1 936**	**8 803**	**2 976**	**13 715**

- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus après CRM*
- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*

[1] *État non membre de la CEB : projets dans un état membre de la CEB, mais garantis par des contreparties autrichiennes*

Stock de projets / Engagements de financement

Le stock de projets comprend tous les projets approuvés par le Conseil d'administration et en attente de financement.

Les engagements de financement correspondent aux projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Le stock de projets s'élève à € 7,0 milliards au 31 décembre 2017 (€ 5,7 milliards au 31 décembre 2016) dont 82,8% noté *investment grade* (78,7% au 31 décembre 2016).

En millions d'euros

	2017				2016			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA	AA	BIG	Total
Stock des projects	1 717	4 066	1 198	**6 981**	1 576	2 871	1 204	**5 651**
Engagements de financement	1 150	2 568	1 043	**4 761**	1 090	2 184	899	**4 172**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Engagements de financement tenant compte de rehaussement de crédit futur*

Les engagements de financement s'élèvent à € 4,8 milliards au 31 décembre 2017 (€ 4,2 milliards au 31 décembre 2016). Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 78,1% du portefeuille total au 31 décembre 2017 (78,5% au 31 décembre 2016).

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement après CRM par contrepartie parmi les états membres de la CEB et par notation (la notation reflétant la contrepartie et non (seulement) la notation souveraine) :

En millions d'euros

	2017				2016			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
PAYS CIBLE								
Pologne		487		487		411		411
Turquie			370	370			179	179
Roumanie		298		298		319		319
République slovaque		219		219		205		205
Bulgarie		200		200		105		105
"l'ex République yougoslave de Macédoine"			143	143			164	164
Chypre			133	133			156	156
Croatie			95	95			34	34
Serbie			81	81			118	118
République tchèque		75		75		85		85
Lituanie		65		65		60		60
Bosnie-Herzégovine			57	57			67	67
Lettonie		50		50				
Moldova (République de)			40	40			43	43
Albanie			34	34			43	43
Hongrie		30		30		87		87
Monténégro			16	16			11	11
Géorgie			14	14				
Sous-total		**1 424**	**983**	**2 407**		**1 271**	**815**	**2 086**
PAYS NON-CIBLE								
Allemagne	564	12		576	625	10		635
France	165	298	60	523	345	236		581
Espagne		315		315		129		129
Irlande		255		255		285		285
Pays-Bas	200			200				
Suède	160			160				
Portugal		159		159			84	84
Belgique		100		100		148		148
Finlande	60			60	120	30		150
Islande		5		5				
Supranationales	1			1				
Italie						75		75
Sous-total	**1 150**	**1 143**	**60**	**2 354**	**1 090**	**912**	**84**	**2 086**
TOTAL	**1 150**	**2 568**	**1 043**	**4 761**	**1 090**	**2 184**	**899**	**4 172**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Engagements de financement tenant compte du rehaussement de crédit futur*

ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DES FINANCES

Opérations de trésorerie

Le risque de crédit dans les opérations financières se matérialise par le biais de dépôts bancaires, de l'achat de titres, et par l'utilisation des produits dérivés à des fins de couverture du risque.

Dépôts

Le portefeuille de trésorerie monétaire se compose de placements à court terme tels que les comptes nostri, des dépôts bancaires inférieurs ou égaux à 1 an, des collatéraux reçus dans le cadre des opérations des produits dérivés sous forme de cash reçu ou des activités de rachat (*repos*). Ce portefeuille sert principalement à la gestion quotidienne du *cash flow* dans toutes les différentes devises. Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne égale ou supérieure à 6,5 (BBB+) pour des investissements allant jusqu'à 3 mois et de 7,0 (A-) pour des investissements allant de 3 mois à 1 an.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par catégorie de dépôt et de notation :

En millions d'euros

	2017					2016				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Nostri	361	80	104	8	554	484	66	104	2	655
Money Market		461	1 260	330	2 051		624	1 650	149	2 423
TOTAL	**361**	**541**	**1 364**	**338**	**2 605**	**484**	**690**	**1 754**	**151**	**3 079**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus*

Le tableau ci-dessous présente la répartition de dépôts à court terme par maturité et notation :

En millions d'euros

	2017					2016				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Moins d'1 mois		101	75	330	506		258		99	358
De 1 mois à 3 mois		40	680		720		166	400	50	616
De 3 mois à 6 mois		320	505		825		200	1 175		1 375
Jusqu'à 1 an								75		75
TOTAL		**461**	**1 260**	**330**	**2 051**		**624**	**1 650**	**149**	**2 423**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus*

Portefeuilles obligataires

La Banque gère trois portefeuilles obligataires : le **portefeuille de liquidité court terme** (obligations de court terme d'une maturité maximale d'1 an), le **portefeuille de liquidité à moyen terme** (maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 15 ans) et le portefeuille de long terme (maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 30 ans). Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne de 6,0 (BBB) pour des maturités jusqu'à 3 mois pour les souverains et de 6,5 (BBB+) pour les institutions financières ; une notation minimum de 7,0 (A-) pour des investissements (obligations émises par un État, une administration publique, une autorité locale, un organisme public, une entité supranationale ou une institution financière) avec des maturités entre 3 mois et 2 ans et 8,0 (A+) pour des investissements avec des maturités supérieures à 2 ans.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de titres par portefeuille et maturité et notation :

En millions d'euros

	2017				
	AAA	AA	A	BBB	Total
Portefeuille long terme	679	1 294		90	2 063
Portefeuille moyen terme	412	1 311	46	47	1 815
Portefeuille court terme		83	1 385	220	1 688
TOTAL	**1 091**	**2 688**	**1 431**	**357**	**5 566**

En millions d'euros

	2017				
	AAA	AA	A	BBB	Total
Moins d'1 an	25	231	1 385	220	1 861
> 1 an < 2 ans	139	229			368
> 2 ans < 5 ans	258	638	46	97	1 038
> 5 ans	669	1 591		40	2 299
TOTAL	**1 091**	**2 688**	**1 431**	**357**	**5 566**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

Le tableau ci-dessous présente la répartition des portefeuilles obligataires par pays et notation (de la contrepartie) :

En millions d'euros

	2017					2016				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
PAYS MEMBRES										
France		1 745	792		2 537		1 675	653		2 327
Pays-Bas	259	193	34		486	259	305			564
Allemagne	154	240	25		418	154	251			404
Belgique		10	310		320		10	219		229
Espagne				207	207				221	221
Italie				150	150				409	409
Finlande		76			76		76			76
Norvège	69				69	72				72
Republique tchèque			46		46					
Luxembourg	42				42	42				42
Suisse			25		25			424		424
Suède		8			8		8			8
Sous-total	**524**	**2 271**	**1 232**	**357**	**4 384**	**527**	**2 323**	**1 295**	**630**	**4 776**
Supranationales	566	179			746	568	106			674
Sous-total	**566**	**179**			**746**	**568**	**106**			**674**
EUROPE										
Grande Bretagne			199		199		49			49
Autriche		88			88		89			89
Sous-total		**88**	**199**		**287**		**138**			**138**
AUTRES										
Australie		62			62		62			62
Canada		50			50		65			65
Nouvelle Zélande		38			38					
SOUS-TOTAL		**150**			**150**		**127**			**127**
TOTAL	**1 091**	**2 688**	**1 431**	**357**	**5 566**	**1 095**	**2 694**	**1 295**	**630**	**5 714**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences*
- *Titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent une autorisation d'engagement préalable sur la contrepartie émettrice, accordée par le *Regular Credit Risk Committee* et la signature d'un contrat *ISDA Master Agreement* et d'un contrat de collatéral (*Credit Support Annex - CSA*). Les contreparties de swap doivent présenter une notation minimale de 6,5 (BBB+) à la date de la transaction de swap. Les collatéraux éligibles sont *cash* ou titres de créances. Les titres éligibles reçus comme collatéraux doivent présenter une notation minimale de 7,0 (A-). Toutes les transactions de swap sont évaluées à leur valeur actuelle nette (VAN) et les positions par contrepartie font objet d'un suivi quotidien afin que des collatéraux supplémentaires puissent être appelés selon les options de l'appel de marge CSA, entre tous les jours à trois fois par mois. La CEB a signé des contrats de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap.

Au 31 décembre 2017, l'exposition du risque de crédit aux produits dérivés se compose de *swaps add-on* pour un montant de € 300 millions (€ 463 millions en 2016) et de la VAN non-couverte après CRM s'élèvant à € 11 millions (€ 9 millions en 2016). À fin 2017, la Banque a reçu des collatéraux pour un montant de € 434 millions, dont 81% en *cash* et 19% en titres souverains (obligations françaises et des États-Unis).

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2017					2016				
	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
TOTAL (a)	**4 655**	**12 977**	**5 943**	**2 763**	**26 338**	**3 977**	**14 065**	**6 390**	**2 445**	**26 877**
Swaps de devises	2 938	7 033	706	292	10 969	3 014	8 365	719	379	12 477
Swaps d'intérêts	1 718	5 944	5 237	2 470	15 368	963	5 699	5 672	2 065	14 400
dont : collatéralisés (b)	4 655	12 977	5 943	2 763	26 338	3 977	14 065	6 390	2 445	26 877
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Concentration - Grands risques

Le risque de concentration survient quand une trop grande partie du portefeuille est affectée à un seul pays ou un débiteur ou un type d'instrument particulier ou une transaction individuelle. Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% des capitaux propres prudentiels (capital versé, réserves et résultat net). Au 31 décembre 2017, les capitaux propres prudentiels s'élèvent à € 3,0 milliards.

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres prudentiels et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% desdits capitaux. L'exposition souveraine est exclue du calcul des grands risques et est présentée ci-dessous uniquement à titre d'information.

Au 31 décembre 2017, 13 contreparties ou groupes de contreparties excèdent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels, soit € 298 millions, et sont ainsi considérées comme grands risques (15 contreparties en 2016). Toutefois, aucune contrepartie ou groupe de contrepartie dépassent 25% des capitaux propres prudentiels (comme en 2016). Au 31 décembre 2017, le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 5,7 milliards, soit 190% des capitaux propres prudentiels, bien en-dessous de la limite de 800% (€ 6,5 milliards, soit 227% en 2016).

En pondérant les expositions par risque, seulement 3 contreparties ou groupes de contreparties excèdent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels pour un montant total de € 1 milliard (3 contreparties et € 937 millions en 2016).

En millions d'euros

Contrepartie	2017 Prêts (a)	Opérations financières (b)	Total Exposition (a) + (b)	Actifs pondérés en risques	Exposition en % de Capitaux propres
SOCIETE GENERALE	589	80	669	421	22%
BPCE	341	228	569	309	19%
BNP PARIBAS	51	483	535	267	18%
LA REGION WALLONNE	510		510	102	17%
CREDIT AGRICOLE S.A.	474	31	506	304	17%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL		399	399	199	13%
STATE OF BRANDENBURG	390		390		13%
HSBC BANK PLC		387	387	77	13%
EUROPEAN INVESTMENT BANK		366	366		12%
COOPERATIEVE RABOBANK UA	50	312	362	82	12%
LLOYDS BANK PLC.		350	350	175	12%
POWSZECHNA KASA OSZCZEDNOSCI BANK	307		307	179	10%
KBC BANK (SA) NV	164	140	304	207	10%
TOTAL	**2 876**	**2 777**	**5 653**	**2 323**	

En millions d'euros

Contrepartie	2016 Prêts (a)	Opérations financières (b)	Total Exposition (a) + (b)	Actifs pondérés en risques	Exposition en % de Capitaux propres
BPCE	409	229	639	319	22%
CREDIT AGRICOLE S.A.	556	69	625	313	22%
SOCIETE GENERALE	454	157	611	305	21%
LA REGION WALLONNE	520		520	104	18%
BNP PARIBAS	32	476	508	254	18%
CREDIT SUISSE AG		432	432	216	15%
LLOYDS BANK PLC.		425	425	213	15%
HSBC BANK PLC		389	389	78	14%
EUROPEAN INVESTMENT BANK		370	370		13%
STANDARD CHARTERED BANK		350	350	175	12%
KBC BANK (SA) NV	211	129	340	170	12%
POWSZECHNA KASA OSZCZEDNOSCI BANK	337		337	169	12%
COOPERATIEVE RABOBANK UA		335	335	67	12%
UNICREDIT S.P.A.	321		321	161	11%
REGION OF FLANDERS	308		308		11%
TOTAL	**3 149**	**3 362**	**6 512**	**2 543**	

• Prêts après CRM (hors collatéraux) à la valeur nominale et hors intérêts courus

• "Opérations financières" comprennent : titres, money market, nostri, swap VAN et swap add-on

Exposition souveraine[1] de la CEB

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'exposition des contreparties souveraines par type d'exposition (prêts, titres) :

En millions d'euros

	2017			2016		
	Prêts	**Titres**	**Total**	**Prêts**	**Titres**	**Total**
MEMBRES DE L'UE						
France	417	1 725	2 142	463	1 555	2 017
Espagne	1 445	207	1 652	1 432	221	1 654
Belgique	850	10	860	906	10	916
Allemagne	768	393	1 161	530	262	792
Chypre	521		521	548		548
Portugal	221		221	209		209
Finlande	282	76	358	210	76	286
Italie	164	150	314	158	409	567
Lituanie	188		188	164		164
Irlande	209		209	184		184
République slovaque	406		406	368		368
Autriche[2]		88	88		89	89
Luxembourg		42	42		42	42
Slovénie	27		27	35		35
Malte	8		8	18		18
Lettonie	19		19	23		23
Estonie	14		14	17		17
Pays-Bas	111	259	371	62		62
Sous-total zone euro (a)	**5 649**	**2 950**	**8 599**	**5 326**	**2 663**	**7 989**
AUTRES						
Pologne	954		954	1 004		1 004
Hongrie	669		669	868		868
Roumanie	679		679	764		764
Croatie	338		338	338		338
Danemark	47		47	160		160
Suède	56	8	64	56	8	64
République tchèque	17	46	63	22		22
Bulgarie	173		173	73		73
Sous-total autres (b)	**2 933**	**54**	**2 986**	**3 284**	**8**	**3 292**
TOTAL MEMBRES DE L'UE (a)+(b)	**8 582**	**3 004**	**11 585**	**8 610**	**2 671**	**11 281**

[1] *Exposition souveraine : États, Administrations publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées*

[2] *État non-membre de la CEB : garantie et collatéraux reçus sur prêts*

En millions d'euros

	2017			2016		
	Prêts	**Titres**	**Total**	**Prêts**	**Titres**	**Total**
NON-MEMBRES DE L'UE						
Turquie	1 358		1 358	1 338		1 338
Albanie	96		96	98		98
Serbie	96		96	68		68
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	89		89	71		71
Bosnie-Herzégovine	49		49	41		41
Nouvelle Zélande		38	38			
Moldova (République de)	29		29	27		27
Monténégro	21		21	18		18
Islande	11		11	9		9
Sous-total non-membres de l'UE (c)	**1 748**	**38**	**1 785**	**1 669**		**1 669**
Institutions supranationales	1	746	747	16	674	689
Sous-total supranationales (d)	**1**	**746**	**747**	**16**	**674**	**689**
TOTAL (a)+(b)+(c)+(d)	**10 330**	**3 787**	**14 117**	**10 295**	**3 345**	**13 640**

- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus*
- *Titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

2. RISQUE DE MARCHÉ ET DE LIQUIDITÉ

2.1. PRINCIPES DE PILOTAGE DES RISQUES DE MARCHÉ ET DE LIQUIDITÉ

Au vu des contraintes réglementaires croissantes et des taux d'intérêt historiquement bas, la nouvelle politique financière et des risques adoptée en juin 2016 a été réactualisée en septembre 2017 pour diversifier davantage les opportunités d'investissement et optimiser la gestion de la trésorerie court terme tout en conservant une approche prudente.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme l'exposition de la valeur économique ou des résultats de la Banque à des mouvements adverses de taux. L'exposition au risque de taux est issue de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres et dépôts) et des ressources (emprunts), et leurs périodes de révision.

La stratégie ALM de la CEB est de maintenir un profil de revenus stables tout en limitant la volatilité de la valeur économique de la Banque. La CEB a choisi de privilégier le profil de revenus au vu de la contrainte d'autofinancement de sa croissance.

Depuis l'adoption de la nouvelle politique financière et des risques en juin 2016, la Banque a accru la souplesse du pilotage de son bilan en diversifiant les catégories d'actifs à taux fixe dans lesquels sont investis les passifs à taux fixe.

La Banque a ainsi élargi sa gamme de produits dans laquelle les fonds propres sont investis en prêts à taux fixe (en complément des titres à long terme à taux fixe). La CEB a également ajusté la duration d'investissement des fonds propres.

Outre l'objectif de duration des fonds propres, la Banque s'assure que les décalages entre actifs et passifs en termes de volumes, de natures de devises et de taux, sont encadrés par des limites raisonnables. La Banque a recours autant que possible aux couvertures naturelles et, si nécessaire, aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt, dans le cadre uniquement d'opérations de couverture.

En ligne avec les recommandations de Bâle, la Banque a défini des indicateurs et des limites pour mesurer l'impact des variations de taux sur les revenus et la valeur économique. Les principaux indicateurs sont l'analyse d'impasses (impasses de taux d'intérêt et impasses d'index), la sensibilité de la valeur économique et la sensibilité des revenus.

Gap de taux d'intérêt

Le gap de taux d'intérêt mesure l'exposition statique de la CEB au risque de taux.

Gap d'index

Le gap d'index mesure le décalage de fréquence de révision des taux entre actifs et passifs pour différentes maturités. La Banque a recours au gap d'index principalement pour piloter l'exposition liée aux décalages d'index, en particulier l'Eur3M contre l'Eur6M, qui peut avoir un impact négatif sur la sensibilité de la valeur économique et la sensibilité des revenus.

Sensibilité de la valeur économique

La valeur économique est la valeur actualisée des cash-flows futurs de tous les postes d'actif, de passif et de hors-bilan, fonds propres inclus.

La sensibilité de la valeur économique mesure la déviation entre le risque de taux d'intérêt structurel assumé défini par la duration des fonds propres et le risque de taux réel du bilan.

Les scénarios de stress appliquent un choc parallèle de +/-10pbs, +/- 100pbs, +/- 200pbs sur les courbes ou un changement de pente de la courbe.

La sensibilité de la valeur économique à un choc de taux de +/-10pbs est limitée à 0,5% des fonds propres. Au 31 décembre 2017, elle était de €-5,2 millions.

Sensibilité des revenus

La Banque mesure la volatilité de ses revenus résultant de mouvements adverses de taux en mode dynamique, sur douze mois glissants.

Les hypothèses dynamiques répliquent les caractéristiques du stock d'opérations et prennent en compte, si nécessaire, les effets de saisonnalité.

Les scénarios de stress sont définis en appliquant des chocs parallèles sur les courbes de taux.

La sensibilité des revenus de la Banque est limitée à 0,08% des fonds propres pour une variation de +/-10pbs des taux d'intérêt.

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle au 31/12/2017	(1 134)	(4 205)

Ventilation des actifs, passifs et postes de hors-bilan par nature de taux au 31 décembre 2017

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations du bilan de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

31 décembre 2017	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
Type de taux	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
ACTIF									
Taux fixe	**15 873 704**	**81 722**	**15 955 426**	**(7 502 565)**	**116 678**	**(7 385 887)**	**8 371 139**	**198 400**	**8 569 539**
Encours échéancés	14 137 157	81 722	14 218 879	(7 502 565)	116 678	(7 385 887)	6 634 592	198 400	6 832 992
Encours non échéancés	1 736 547		1 736 547				1 736 547		1 736 547
Taux variable	**7 744 586**	**3 137**	**7 747 723**	**7 471 402**	**9 617**	**7 481 019**	**15 215 988**	**12 754**	**15 228 742**
Encours échéancés	7 506 886	3 201	7 510 087	7 471 402	9 617	7 481 019	14 978 288	12 818	14 991 106
Encours non échéancés	237 700	(64)	237 636				237 700	(64)	237 636
TOTAL DE L'ACTIF	**23 618 290**	**84 859**	**23 703 149**	**(31 163)**	**126 295**	**95 132**	**23 587 127**	**211 154**	**23 798 281**
PASSIF									
Taux fixe	**(22 708 943)**	**(117 115)**	**(22 826 058)**	**17 692 081**	**(47 367)**	**17 644 714**	**(5 016 862)**	**(164 482)**	**(5 181 344)**
Encours échéancés	(18 192 081)	(117 115)	(18 309 196)	17 692 081	(47 367)	17 644 714	(500 000)	(164 482)	(664 482)
Encours non échéancés	(4 516 862)		(4 516 862)				(4 516 862)		(4 516 862)
Taux variable	**(607 025)**	**69**	**(606 956)**	**(18 007 467)**	**(2 514)**	**(18 009 981)**	**(18 614 492)**	**(2 445)**	**(18 616 937)**
Encours échéancés	(123 732)		(123 732)	(18 007 467)	(2 514)	(18 009 981)	(18 131 199)	(2 514)	(18 133 713)
Encours non échéancés	(483 293)	69	(483 224)				(483 293)	69	(483 224)
TOTAL DU PASSIF	**(23 315 968)**	**(117 046)**	**(23 433 014)**	**(315 386)**	**(49 881)**	**(365 267)**	**(23 631 354)**	**(166 927)**	**(23 798 281)**

Au 31 décembre 2017, l'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 15 874 millions; les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 8 371 millions.

Cette exposition après couverture de € 8 371 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 6 635 millions), principalement des dépôts à court terme (€ 2 051 millions), insensibles aux variations de taux de marché et considérés comme du taux fixe, des titres du portefeuille à long-terme à taux fixe (€ 2 231 millions), des titres du portefeuille à court-terme à taux fixe (€ 1 519 millions) et des prêts à taux fixe non couverts (€ 772 millions);
- des encours non échéancés (€ 1 736 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes, et des nostri.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 22 709 millions, avant couverture, est réduite à € 5 017 millions, après couverture.

Cette exposition de € 5 017 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 500 millions), correspondant à un emprunt à taux-fixe de € 500 millions de maturité 7 ans,
- des encours non échéancés (€ 4 517 millions), constitués principalement par les capitaux propres disponibles, le Compte de dividendes sociaux et les provisions pour engagements de pension (€ 3 223 millions), des valorisations de swaps (€ 753 millions) et d'émissions (€ 385 millions) qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

L'écart entre les actifs et les passifs à taux fixe après couverture s'élève à € 3 388 millions, constitué principalement d'actifs à court terme de faible duration (dépôts à court terme, titres à court terme en taux fixe, nostri). Leur faible duration ne les expose que légèrement au risque de taux.

Risque de change

Le risque de change est la perte potentielle sur les positions de bilan et de hors-bilan résultant de mouvements adverses de taux de change. Le risque de change est minimal en raison des positions en devises très faibles.

La Banque a recours autant que possible aux couvertures naturelles. Elle utilise des produits dérivés uniquement à des fins de couverture.

Sur une base mensuelle, la Banque procède à des achats ou ventes au comptant de devises lorsque la position résiduelle dans une devise donnée excède la contre-valeur de € 1 million.

Des seuils par devise ont été définis et la Banque s'assure, sur une base journalière, que l'exposition par devise ne dépasse pas les limites fixées.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2017	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2016
Livre sterling	105 321	2 137 700	2 033 262	883	112 183	1 543 577	1 431 423	29
Dollar des États-Unis	164 599	6 695 384	6 531 598	813	306 042	8 760 347	8 454 768	463
Yen japonais	7 312	37 411	30 813	714	12 012	40 935	29 726	803
Franc suisse	59 042	344 198	285 786	630	85 875	375 078	289 698	495
Autres devises	1 005 703	629 257	(375 893)	553	920 873	671 738	(248 784)	351
TOTAL	**1 341 977**	**9 843 950**	**8 505 566**	**3 593**	**1 436 985**	**11 391 675**	**9 956 831**	**2 141**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

Risque de liquidité

Le pilotage de la liquidité joue un rôle crucial dans la préservation de la flexibilité financière, en particulier lorsque des conditions de marché défavorables rendent le financement à long-terme difficile, voire impossible.

Le pilotage de la liquidité a pour objectif de garantir que la Banque est en mesure d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Ceci est d'autant plus important que la CEB ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque centrale.

Globalement et par prudence, la Banque maintient un volume de liquidité suffisant pour faire face à des périodes potentielles de fermeture des marchés tout en maintenant son activité même dans des conditions de marché extrêmes.

L'appétence au risque de liquidité de la CEB est couvert par des indicateurs exhaustifs avec des limites adéquates.

Ces principaux indicateurs sont :

1. **La période d'autosuffisance :** période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir ses sorties de trésorerie nettes stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer ou à céder/mettre en pension des actifs liquides sur le marché.
2. **L'horizon de survie :** période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir ses sorties de trésorerie nettes stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer mais en pouvant céder/mettre en pension des actifs liquides stressés sur le marché.

 Les stress tests appliquées à la courbe de trésorerie prennent en compte l'absence d'opportunités de refinancement, des décotes matérialisant le risque de crédit sur prêts et sur titres fondées sur les ratings de crédit et les maturités, des décotes pour le risque de liquidité sur titres qui matérialisent le risque sur la valorisation des titres et prennent en compte le rating, la maturité et le secteur économique.
3. Le niveau de liquidité à court-terme de la Banque doit respecter un **ratio prudentiel de liquidité à court-terme** (Cf. ratios prudentiels).

Par ailleurs, en estimant les variations de ses indicateurs de liquidité suivant différents scenarii de refinancement, la Banque définit son programme de financement en volume et en maturités.

Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 est présentée ci-après :

En milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
31 décembre 2017	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	539 482					539 482
Actifs financiers disponibles à la vente	687 092	515 452	654 887	841 387	1 003 358	3 702 176
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	52 380	140 052	1 826 486	7 445 594	5 196 351	14 660 864
Autres créances	519 569	718 508	823 125			2 061 203
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 620	56 714	63 615	917 720	1 699 541	2 743 211
Dépôts de garantie versés	237 636					237 636
Sous-total de l'actif	**2 041 779**	**1 430 727**	**3 368 113**	**9 204 702**	**7 899 250**	**23 944 571**
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	130 489	6 667	6 667	53 333	13 333	210 489
Dettes représentées par un titre	7 817	1 080 604	3 694 092	10 291 384	4 175 829	19 249 727
Dépôts de garantie reçus	352 735					352 735
Compte de dividendes sociaux	59 116					59 116
Sous-total du passif	**550 157**	**1 087 271**	**3 700 759**	**10 344 718**	**4 189 163**	**19 872 067**
HORS-BILAN						
Engagements de financement	(132 100)	(708 000)	(1 190 000)	(2 282 997)	(698 069)	(5 011 166)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	61 804	1 122 495	2 306 677	7 830 812	944 748	12 266 536
À livrer	(61 184)	(997 210)	(2 120 546)	(8 050 556)	(1 057 080)	(12 286 575)
Sous-total du hors-bilan	**(131 479)**	**(582 715)**	**(1 003 869)**	**(2 502 740)**	**(810 401)**	**(5 031 205)**
TOTAL PAR ÉCHÉANCE 2017	**1 360 142**	**(239 259)**	**(1 336 515)**	**(3 642 756)**	**2 899 687**	**(958 701)**

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Encours courants Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	Encours non courants De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	648 960					648 960
Actifs financiers disponibles à la vente	816 163	790 182	562 231	812 950	612 748	3 594 274
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	92 106	102 902	2 088 607	6 981 830	5 367 045	14 632 491
Autres créances	369 654	609 184	1 448 069			2 426 907
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	131 920	9 602	176 503	864 281	1 878 930	3 061 235
Sous-total de l'actif	**2 058 804**	**1 511 869**	**4 275 410**	**8 659 061**	**7 858 723**	**24 363 867**
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	85 203	6 667	6 667	53 333	26 667	178 536
Dettes représentées par un titre		996 660	2 326 362	12 445 763	4 746 446	20 515 232
Dépôts de garantie reçus	1 371 008					1 371 008
Compte de dividendes sociaux	63 143					63 143
Sous-total du passif	**1 519 354**	**1 003 327**	**2 333 029**	**12 499 097**	**4 773 113**	**22 127 919**
HORS-BILAN						
Engagements de financement	(120 850)	(469 800)	(1 279 350)	(1 737 323)	(565 135)	(4 172 458)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	107 647	1 034 877	2 529 156	9 366 785	1 092 562	14 131 028
À livrer	(124 625)	(801 667)	(1 943 781)	(8 346 221)	(1 131 976)	(12 348 270)
Sous-total du hors-bilan	**(137 827)**	**(236 589)**	**(693 974)**	**(716 759)**	**(604 550)**	**(2 389 700)**
TOTAL PAR ÉCHÉANCE 2016	**401 623**	**271 953**	**1 248 407**	**(4 556 795)**	**2 481 061**	**(153 751)**

Chaque contrat d'instrument financier à terme est présent simultanément dans la ligne "À recevoir" et la ligne "À livrer" s'agissant de swaps de change ou de devises.

3. RISQUE OPÉRATIONNEL

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques opérationnels sont gérés de manière efficace et constante au sein de la Banque.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions semestrielles du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives. La charge en capital des risques opérationnels est calculée et présentée dans le rapport trimestriel sur la gestion des risques.

En collaboration étroite avec les différents métiers, le Département des Risques Opérationnels est chargé de coordonner la gestion quotidienne des risques opérationnels. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée et informatisée : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des *near misses*, est également intégrée, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et compléter la cartographie et l'évaluation des risques.

En 2017, le Département des Risques Opérationnels a finalisé la mise en œuvre du cadre de contrôles internes permanents avec l'objectif de s'assurer qu'il est toujours approprié en termes de conception et d'efficacité. Ce cadre étant entièrement opérationnel, dorénavant chaque Direction rend compte sur une base annuelle de l'efficacité de son environnement de contrôle permanent respectif après avoir effectué une série de tests sur les contrôles clés couvrant les principaux risques. Les résultats sont présentés au CORO.

Le Département des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié a été élaboré pour la consultation de l'ensemble des procédures par tous les agents.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce plan est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent, comprenant un datacenter, une salle de marché de secours, des positions de secours utilisateurs et des solutions de travail à distance, ainsi que de plans métiers spécifiques.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la CEB retient la méthode de l'indicateur de base (*Basic Indicator Approach*) (proposé sous Bâle II). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres prudentiels.

Au 31 décembre 2017, la charge en capital des risques opérationnels s'élève à € 24,4 millions, stable par rapport à € 24,8 millions au 31 décembre 2016.

4. DISPOSITIF PRUDENTIEL

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle politique financière et des risques en 2016, deux ajustements ont été apportés aux ratios du cadre prudentiel approuvés par le Conseil d'administration en 2017 :

- **notation interne minimale :** réduction de 8,0 (A+) à 7,0 (A-) pour les investissements dans des titres ayant une échéance résiduelle inférieure à 2 ans ;
- **ratio des actifs de trésorerie :** augmentation de sa limite de 4 à 5.

Les ratios et indicateurs sont organisés autour de six axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de crédit (marché), risque de taux d'intérêts et risque de taux de change.

Capital

- **Le ratio d'emploi des capitaux propres (CAR)** mesure, selon la méthode "standard", les capitaux propres prudentiels de la Banque par rapport aux actifs pondérés des risques. La Banque définit et surveille ce ratio pour s'assurer qu'elle détient un capital suffisant pour absorber les pertes inattendues dans ses opérations de crédit, de marché et ses risques opérationnels. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Capitaux propres prudentiels}}{\textbf{Actifs pondérés en risques}}$$

- *Capitaux propres prudentiels : capital versé, réserves et résultat net*
- *Actifs pondérés en risques : ∑ [exposition à défaut x facteur pondéré en risques]*

Le CAR s'élève à 29,2% à fin 2017 (26,7% en 2016), dû à la diminution des actifs pondérés en risques dans l'activité financière ainsi qu'à l'augmentation des capitaux propres générée par le profit, tandis que les actifs pondérés en risques pour l'activité des prêts restent globalement stables.

Le seuil de ce ratio est fixé à 10,5% des actifs pondérés en risques de la CEB. Les besoins en capital qui dérive du risque de crédit représentent 95,3% dont 82,5% correspondent au risque de crédit du portefeuille de prêts et 12,8% au risque de crédit des transactions financières.

- **Le ratio *Gearing* (GR)** est le ratio de l'encours de prêts après swaps et garanties par rapport aux fonds propres et établit un plafond en volume (au lieu d'un plafond en risque) pour l'activité de prêts de la Banque. Ce ratio est destiné à fournir un point de référence pour le volume de prêts par rapport à d'autres banques de développement multilatérales.

$$\textbf{Ratio } \textbf{\textit{Gearing}} = \frac{\textbf{Encours de prêts } \textit{après swaps et garanties}}{\textbf{Fonds propres}}$$

• Fonds propres : capital souscrit, réserves et résultat net

Avec un plafond de 2,5 fois des fonds propres, la Banque pourrait accorder des prêts jusqu'à un montant de € 19,6 milliards. Le ratio s'élève à 1,76 à fin 2017 par rapport à 1,77 fin 2016 en raison d'une légère progression du portefeuille de prêts, compensé par une évolution équivalente des fonds propres.

Levier

- **Le ratio d'endettement (IR)** compare l'encours de la dette totale après swap aux capitaux propres prudentiels (Ep). L'encours de la dette totale comprend les dettes représentées par un titre après swap, les ECP, les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme sans collatéraux. La limite est fixée à 10 fois les capitaux propres prudentiels, soit € 29,8 milliards. Le ratio s'élève à 6,25 à fin 2017 (6,30 à fin 2016) en ligne avec la légère hausse de la dette depuis début 2017, compensée par une augmentation des capitaux propres générée par le profit.

- **Le ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels. Le total des actifs de trésorerie comprend l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (long terme, moyen terme et court terme) après swap : dépôts bancaires, repos, nostri, collatéraux exclus. La limite est fixée à 5 fois les capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 14,9 milliards. Le ratio s'élève à 2,78 au 31 décembre 2017, en hausse par rapport à 2,66 au 31 décembre 2016 dû à une fluctuation accrue des actifs de trésorerie malgré une augmentation constante des capitaux propres.

Liquidité

- **Le ratio de liquidité à court-terme** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité à différentes échéances de temps pendant une situation de stress du marché ou pendant une période prolongée de ralentissement économique. L'analyse du "gap de liquidité" potentiel entre les sources[1] (actifs liquides) et les emplois[2] de trésorerie (besoins de liquidité) est effectuée sur une base prospective sur différentes périodes : un, trois, six et douze mois, donc stressés sur des marchés défavorables et des conditions économiques négatives en appliquant des "haircuts" de risque en fonction de la classe d'actifs, la notation et la maturité. La limite minimale des actifs liquides est fixée à 100% des besoins nets de liquidité pour chaque période.

Au 31 décembre 2017, le ratio de liquidité s'élève à 665% pour la période de 1 mois (601% en 2016), 229% pour la période de 3 mois (219% en 2016), 160% pour la période de 6 mois (149% en 2016) et 114% pour la période d'un an (153% en 2016).

- **La période d'autosuffisance** mesure la période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir les besoins planifiés de trésorerie nettes stressées sans avoir à se refinancer ou à céder/mettre en pension des actifs. La limite est fixée à > 6 mois.

Au 31 décembre 2017, l'indicateur atteint 9 mois par rapport à 14 mois au 31 décembre 2016.

Risque de crédit (marché)

- **La notation de crédit interne minimale** définit la notation minimale à la date d'achat requise pour les transactions avec des émetteurs, débiteurs et contreparties de la Banque. La notation de crédit interne minimale de la Banque pour les investissements à court terme est fixée à ≥ 7,0 (A-)[3] et pour les investissements à long terme à ≥ 8,0 (A+)[4]. Au 31 décembre 2017, aucune contrepartie/transaction était notée en-dessous du seuil défini à la date d'achat, comme c'était le cas au 31 décembre 2016.

Risque de taux d'intérêts

- **La sensibilité de la valeur économique** mesure la variation de la valeur économique de la Banque, y compris des fonds propres (risque de marché (RM)[5]) sous l'effet d'un choc de +/- 10 points de base sur les taux d'intérêt. Sa valeur absolue est fixée à < 0,5% des fonds propres (RM), soit € 16,2 millions. Au 31 décembre 2017, la sensibilité de la valeur économique de la Banque se situe à hauteur de € 5,2 millions comparé à € 8,8 millions pour une valeur absolue de € 15,5 millions au 31 décembre 2016, bien dans le respect des limites définies.

Risque de taux de change

- **La position nette ouverte en devise[6]** mesure le montant total des postes de l'actif diminué du montant total des postes du passif libellés en devises étrangères, au bilan et hors-bilan. Sa valeur absolue est fixée à < € 1 million pour chaque devise. Au 31 décembre 2017, la position nette ouverte dans toutes les devises se situe en-dessous de € 1 million, comme c'était le cas au 31 décembre 2016.

[1] Sources de trésorerie : encaissement des espèces disponibles et des placements interbancaires à court terme, remboursement ou cession de titres liquides non grevés de haute qualité et remboursement des prêts

[2] Emplois de trésorerie : remboursement des émissions, décaissement d'engagements financiers et obligations de rembourser des espèces reçues en tant que collatéraux sur les produits dérivés (montants collatéraux)

[3] Pour les échéances à moins de 3 mois, la notation de crédit interne minimale est de 6,0 (BBB) pour les obligations souveraines et de 6,5 (BBB+) pour les dépôts à court terme

[4] Pour les échéances supérieures à 2 ans la notation interne minimale est de 7,0 (A-) pour des titres émis par un État, une administration publique, une autorité locale, un organisme public, une entité supranationale ou une institution financière

[5] Fonds propres (RM) : capital appelé, réserves, résultat net, montant du compte de dividendes sociaux et provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

[6] À la fin du mois

NOTE C - INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas reconnue par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" la CEB a ajusté les modalités d'évaluation du :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA);
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA);
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

Au 31 décembre 2017, la CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 643 milliers à l'actif pour la DVA (31 décembre 2016 : € 959 milliers) et de € 772 milliers au passif au titre de la CVA (31 décembre 2016 : € 1 339 milliers). Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat. Aucune dette représentée par un titre n'étant comptabilisée à la valeur de marché, le montant de l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

31 décembre 2017	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 458	(173)
Instruments dérivés de change	313 371	(649 661)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	643	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(772)
TOTAL	**323 472**	**(650 606)**
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	546 904	(387 212)
Instruments dérivés de change	134 093	(90 862)
TOTAL	**680 997**	**(478 074)**

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 769	(195)
Instruments dérivés de change	1 469 318	(251 487)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	959	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 339)
TOTAL	**1 480 046**	**(253 021)**
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	672 905	(511 271)
Instruments dérivés de change	222 550	(109 512)
TOTAL	**895 455**	**(620 783)**

NOTE D - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

En milliers d'euros

31 décembre 2017	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIF					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			539 482	539 482	539 482
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	323 472			323 472	323 472
Instruments dérivés de couverture	680 997			680 997	680 997
Actifs financiers disponibles à la vente		3 638 764		3 638 764	3 638 764
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			16 119 134	16 119 134	16 119 134
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 199 945	2 199 945	2 596 019
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	**1 004 469**	**3 638 764**	**18 858 561**	**23 501 794**	**23 897 868**
PASSIF					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	650 606			650 606	650 606
Instruments dérivés de couverture	478 074			478 074	478 074
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			210 489	210 489	210 489
Dettes représentées par un titre			18 835 438	18 835 438	18 993 893
Compte de dividendes sociaux			59 116	59 116	59 116
TOTAL DU PASSIF FINANCIER	**1 128 680**		**19 105 043**	**20 233 723**	**20 392 178**

En milliers d'euros

31 décembre 2016	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIF					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			648 960	648 960	648 960
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 480 046			1 480 046	1 480 046
Instruments dérivés de couverture	895 455			895 455	895 455
Actifs financiers disponibles à la vente		3 554 497		3 554 497	3 554 497
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			16 521 883	16 521 883	16 521 883
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 447 790	2 447 790	2 924 049
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	**2 375 501**	**3 554 497**	**19 618 633**	**25 548 631**	**26 024 890**
PASSIF					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	253 021			253 021	253 021
Instruments dérivés de couverture	620 783			620 783	620 783
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			178 536	178 536	178 536
Dettes représentées par un titre			20 063 689	20 063 689	20 223 855
Compte de dividendes sociaux			63 143	63 143	63 143
TOTAL DU PASSIF FINANCIER	**873 804**		**20 305 368**	**21 179 172**	**21 339 338**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2017 et en 2016.

NOTE E - MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté les modalités d'évaluation des risques en intégrant les risques de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la Note C.

Les actifs et passifs financiers de la Banque sont regroupés en trois niveaux hiérarchiques traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.

Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif.

Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend :

- les dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés de niveau 3, pour lesquelles il n'y a pas de prix de marché disponible. Elles ont été valorisées au pair ;
- les instruments dérivés couvrant des émissions structurées dont la valorisation repose sur une modélisation complexe et est particulièrement sensible à des données de marché non observables ;
- les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIF				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	539 482			539 482
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		323 472		323 472
Instruments dérivés de couverture		680 997		680 997
Actifs financiers disponibles à la vente	2 342 677	1 296 087		3 638 764
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			16 119 134	16 119 134
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 588 720	7 299		2 596 019
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	**5 470 879**	**2 307 855**	**16 119 134**	**23 897 868**
PASSIF				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		650 606		650 606
Instruments dérivés de couverture		478 074		478 074
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	130 489	80 000		210 489
Dettes représentées par un titre	18 211 302	782 591		18 993 893
Compte de dividendes sociaux	59 116			59 116
TOTAL DU PASSIF FINANCIER	**18 400 907**	**1 991 271**		**20 392 178**

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIF				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	648 960			648 960
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 480 046		1 480 046
Instruments dérivés de couverture		895 455		895 455
Actifs financiers disponibles à la vente	2 740 181	814 316		3 554 497
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			16 521 883	16 521 883
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 916 416	7 633		2 924 049
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	**6 305 557**	**3 197 450**	**16 521 883**	**26 024 890**
PASSIF				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		253 021		253 021
Instruments dérivés de couverture		620 783		620 783
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	85 203	93 333		178 536
Dettes représentées par un titre	19 441 365	782 490		20 223 855
Compte de dividendes sociaux	63 143			63 143
TOTAL DU PASSIF FINANCIER	**19 589 711**	**1 749 627**		**21 339 338**

NOTE F - COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts d'espèces ou titres reçus dans le cadre des contrats collatéraux de swaps et de prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7.

En milliers d'euros

31 décembre 2017	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
ACTIF				
Prêts	14 056 570		(600 490)	13 456 080
Instruments dérivés	1 004 469	(352 804)	(81 280)	570 385
Dépôts de garantie versés	237 636	(237 700)		(64)
Autres actifs non soumis à compensation	8 499 606			8 499 606
TOTAL DE L'ACTIF	**23 798 281**	**(590 504)**	**(681 770)**	**22 526 007**
DETTES				
Instruments dérivés	1 128 680	(237 700)		890 980
Dépôts de garantie reçus	352 735	(352 804)		(69)
Autres dettes non soumises à compensation	19 350 052			19 350 052
TOTAL DETTES	**20 831 467**	**(590 504)**		**20 240 963**

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
ACTIF				
Prêts	14 093 830		(761 688)	13 332 142
Instruments dérivés	2 375 501	(1 371 200)	(216 022)	788 279
Autres actifs non soumis à compensation	9 133 434			9 133 434
TOTAL DE L'ACTIF	**25 602 765**	**(1 371 200)**	**(977 710)**	**23 253 855**
DETTES				
Instruments dérivés	873 804			873 804
Dépôts de garantie reçus	1 371 008	(1 371 200)		(192)
Autres dettes non soumises à compensation	20 546 052			20 546 052
TOTAL DETTES	**22 790 864**	**(1 371 200)**		**21 419 664**

NOTE G - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2017	31/12/2016
PRÊTS CONSENTIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Encours	8 043 194	7 974 462
Créances rattachées	14 837	15 242
Sous-total	**8 058 031**	**7 989 704**
PRÊTS CONSENTIS À LA CLIENTÈLE		
Encours	5 748 958	5 740 469
Créances rattachées	21 339	22 207
Sous-total	**5 770 297**	**5 762 676**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	228 242	341 450
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS	**14 056 570**	**14 093 830**

AUTRES CRÉANCES		
Comptes à vue	14 066	6 474
Dépôts à terme	2 050 834	2 423 243
Sous-total	**2 064 900**	**2 429 717**
Créances rattachées	(2 336)	(1 664)
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES	**2 062 564**	**2 428 053**

Au 31 décembre 2017, les prêts sont garantis à hauteur de € 6,7 milliards (31 décembre 2016: € 6,2 milliards).
Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

ENCOURS DES PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR PAYS

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2017**	**%**	**31/12/2016**	**%**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Espagne	2 032 224	14,73	1 907 831	13,91	314 500	129 000
Pologne	1 806 788	13,10	1 743 824	12,71	625 427	461 360
Turquie	1 429 418	10,36	1 434 491	10,46	370 000	179 289
France	1 347 444	9,77	1 475 798	10,76	325 160	444 930
Belgique	850 068	6,16	867 688	6,33	100 000	130 000
Allemagne[1]	768 100	5,57	530 077	3,86	563 849	625 000
Roumanie	744 389	5,40	811 911	5,92	297 923	348 889
Hongrie	668 506	4,85	868 866	6,34	30 150	86 600
République slovaque	599 145	4,34	587 700	4,29	219 000	204 500
Chypre	520 720	3,78	548 152	4,00	133 049	156 049
République tchèque	435 561	3,16	378 287	2,76	225 000	95 000
Finlande	338 194	2,45	287 306	2,09	60 000	150 000
Croatie	337 857	2,45	337 516	2,46	94 764	34 030
Italie[2]	241 941	1,75	305 670	2,23		75 000
Portugal	220 966	1,60	233 746	1,70	159 000	84 000
Irlande	208 774	1,51	184 205	1,34	255 000	285 000
Bulgarie	196 248	1,42	107 142	0,78	200 000	122 500
Lituanie	187 916	1,36	165 698	1,21	65 000	60 000
Serbie	130 811	0,95	108 256	0,79	80 910	117 911
Islande	117 583	0,85	155 141	1,13	5 000	
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	101 024	0,73	81 899	0,60	148 858	163 580
Albanie	96 187	0,70	97 834	0,71	34 380	42 980
Slovénie	88 222	0,64	87 604	0,64	10 000	40 000
Bosnie-Herzégovine	60 668	0,44	64 187	0,47	56 500	67 000
Suède	56 200	0,41	56 200	0,41	160 000	
Pays-Bas	50 000	0,36			350 000	
Danemark	46 667	0,34	160 000	1,17		
Moldova (République de)	32 651	0,24	26 948	0,20	46 124	52 741
Monténégro	28 658	0,21	19 677	0,14	16 250	17 100
Lettonie	18 835	0,14	35 300	0,26	50 000	
Estonie	13 962	0,10	17 146	0,13		
Géorgie	8 874	0,06	11 181	0,08	15 322	
Malte	7 550	0,05	17 650	0,13		
TOTAL	**13 792 151**	**100,00**	**13 714 930**	**100,00**	**5 011 166**	**4 172 458**

[1] *Dont € 9,9 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : € 97 millions)*

[2] *Dont € 66,2 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : € 152 millions)*

ENCOURS DES PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR SECTEUR D'INTERVENTION

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par ligne d'action sectorielle	**31/12/2017**	**%**	**31/12/2016**	**%**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	228 320	1,7	167 078	1,2	234 080	132 000
Logement pour les personnes à bas revenus	1 974 623	14,3	2 148 547	15,7	777 547	894 589
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 780 353	12,9	1 798 342	13,1	864 793	359 596
Catastrophes naturelles ou écologiques	744 623	5,4	762 986	5,6	490 773	574 039
Protection de l'environnement	2 002 667	14,5	2 080 002	15,2	388 425	465 298
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	106 807	0,8	127 396	0,9	28 700	19 700
Éducation et formation professionnelle	1 714 291	12,4	1 607 217	11,7	644 760	695 457
Santé	1 021 691	7,4	116 598	0,9	403 755	426 880
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	169 391	1,2	1 086 345	7,9	90 015	126 380
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)	4 049 385	29,4	3 820 419	27,9	1 088 318	478 519
TOTAL	**13 792 151**	**100,0**	**13 714 930**	**100,0**	**5 011 166**	**4 172 458**

ENCOURS DES PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR PAYS, BÉNÉFICIANT DE BONIFICATIONS DE TAUX D'INTÉRÊT OU DE GARANTIE DU CDS

L'encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays de localisation de l'emprunteur, sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2017**	**31/12/2016**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Turquie	413 000	360 000	80 000	140 000
Pologne	185 093	188 463	61 388	61 388
Roumanie	144 026	178 951	9 621	9 621
Albanie	81 137	90 401	18 600	27 200
Hongrie	46 600	49 280		
Bosnie-Herzégovine	46 483	40 338	54 000	64 500
Moldova (République de)	27 964	26 828	1 853	3 861
Croatie	23 815	18 622	24 764	34 030
Serbie	16 264	19 062		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	14 047	9 847	10 303	15 003
Bulgarie	6 345	7 199		
Géorgie	834		1 323	
Lituanie		1 448		
TOTAL	**1 005 608**	**990 440**	**261 852**	**355 603**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note K.

NOTE H - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier 2017	36 344	14 395	7 454	11 934	70 127
Acquisitions		401	1 219	5 906	7 526
Autres mouvements		(336)	(120)		(456)
AU 31 DÉCEMBRE 2017	**36 344**	**14 460**	**8 553**	**17 840**	**77 197**
AMORTISSEMENTS					
Au 1er janvier 2017		(8 843)	(6 304)	(6 287)	(21 434)
Dotations de l'exercice		(989)	(689)	(1 625)	(3 303)
Autres mouvements		329	127		456
AU 31 DÉCEMBRE 2017		**(9 503)**	**(6 866)**	**(7 912)**	**(24 281)**
VALEUR NETTE					
AU 31 DÉCEMBRE 2017	**36 344**	**4 957**	**1 687**	**9 928**	**52 916**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier 2016	36 344	20 977	7 016	8 830	73 167
Acquisitions		1 586	411	3 104	5 101
Autres mouvements		(8 168)	27		(8 141)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	**36 344**	**14 395**	**7 454**	**11 934**	**70 127**
AMORTISSEMENTS					
Au 1er janvier 2016		(16 086)	(5 589)	(4 994)	(26 669)
Dotations de l'exercice		(898)	(715)	(1 293)	(2 906)
Autres mouvements		8 141			8 141
AU 31 DÉCEMBRE 2016		**(8 843)**	**(6 304)**	**(6 287)**	**(21 434)**
VALEUR NETTE					
AU 31 DÉCEMBRE 2016	**36 344**	**5 552**	**1 150**	**5 647**	**48 693**

NOTE I - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros

	31/12/2017	31/12/2016
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		
Dépôts de garantie versés*	237 636	
Charges constatées d'avance	3 618	2 984
Débiteurs divers	2 250	2 367
Actifs divers	67	90
TOTAL	**243 571**	**5 441**

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		
Dépôts de garantie reçus*	352 735	1 371 008
Créditeurs divers	4 037	3 807
Passifs divers	6 747	4 115
TOTAL	**363 519**	**1 378 930**

** La Banque reçoit et verse de garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation*

Au 31 décembre 2017, la CEB a :

- reçu € 352,7 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2016 : € 1,4 milliard) et € 681,8 millions sous forme de titres (31 décembre 2016 : € 977,7 millions) ;

- versé € 237,0 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2016 : nil)

NOTE J - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros

	31/12/2017	31/12/2016
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE		
Comptes rémunérés	130 489	85 203
Emprunts et comptes à terme	80 000	93 333
TOTAL	**210 489**	**178 536**
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Emprunts obligataires	18 235 813	19 221 559
Dettes rattachées	214 331	246 446
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	385 294	595 684
TOTAL	**18 835 438**	**20 063 689**

ÉVOLUTION DES COMPTES RÉMUNÉRÉS DE LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont essentiellement des États membres de la CEB et l'Union européenne.

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, la CEB peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2017, la Banque gérait 31 comptes rémunérés (2016 : 35) représentant un solde de € 130,5 millions (2016 : € 85,2 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 321,4 millions (2016 : € 349,4 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 191,0 millions (2016 : € 264,2 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB répartis en deux catégories :

- Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs
- Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	Solde 31/12/2017	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs	48 793	(34 979)	13 814	1 000	7 329
Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	272 655	(155 980)	116 675	71 454	81 701
TOTAL	**321 448**	**(190 959)**	**130 489**	**72 454**	**89 030**

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	Solde 31/12/2016	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs	43 440	(33 298)	10 142	1 000	(6 675)
Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	305 919	(230 858)	75 061	47 425	(101 888)
TOTAL	**349 359**	**(264 156)**	**85 203**	**48 425**	**(108 563)**

[1] *Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts courus*

[2] *Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs*

[3] *Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours*

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis selon les trois mêmes catégories :

En milliers d'euros

Programme/Instrument	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2017	Solde 31/12/2016
PROGRAMMES/INSTRUMENTS ALIMENTÉS PAR DES PAYS DONATEURS						
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme	Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	2008	14 140	(14 140)		295
Fonds italien pour des projets innovants	Italie	2017	1 000	(40)	960	
Fonds pour les migrants et les réfugiés	Albanie, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Saint- Marin, Saint-Siège, Suède, BEI, CEB	2015	25 405	(15 656)	9 749	8 460
Compte fiduciaire norvégien	Norvège	2003	3 204	(3 202)	2	47
Compte slovaque pour la croissance inclusive	République slovaque	2016	1 000	(147)	853	960
Compte fiduciaire espagnol pour la cohésion sociale	Espagne	2009	4 044	(1 794)	2 250	380
Sous total Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs			**48 793**	**(34 979)**	**13 814**	**10 142**
PROGRAMMES/INSTRUMENTS ALIMENTÉS ENTIÈREMENT OU PRINCIPALEMENT PAR L'UNION EUROPÉENNE						
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Country Account - BiH	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	41 011	(18 097)	22 914	29 910
RHP Fund Country Account - Croatia	Union européenne	2013	9 303	(7 700)	1 603	1 875
RHP Fund Country Account - Montenegro	Union européenne	2013	3 500	(1 063)	2 437	975
RHP Fund Country Account - Serbia	Union européenne	2013	26 021	(19 532)	6 489	12 524
RHP Fund Regional Account	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	47 257	(29 942)	17 315	16 686
RHP Fund Sub-Regional Account	Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse	2012	43 541	(14 379)	29 162	4 685
RHP Implementation	Union européenne	2013	25 120	(20 800)	4 320	4 345
RHP Implementation 2	Union européenne	2017	2 043	(143)	1 900	
Special Account RHP Rep of Cyprus	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Czech Republic	République tchèque	2013	39	(39)		27
Special Account RHP Hungary	Hongrie	2014	30	(1)	29	29
Special Account RHP Romania	Roumanie	2012	50	(50)		
Special Account RHP Slovak Republic	République slovaque	2012	40	(9)	31	37

En milliers d'euros

Programme/Instrument	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2017	Solde 31/12/2016
Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe Orientale (E5PR)						
Reconstruction et réhabilitation d'écoles publiques et amélioration des normes énergétiques, Tbilisi, Georgie	Union européenne Autres Donateurs	2016				
Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique						
Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account	Union européenne	2008	7 930	(7 930)		472
Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA)						
CEB-ELENA 2012	Union européenne	2012	1 000	(628)	372	373
Facilité en faveur des réfugiés en Turquie (FRIT)						
Compte pour les réfugiés en Turquie	Union européenne	2017	30 000	(1 200)	28 800	
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison	Union européenne	2009	4 089	(4 089)		
IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account	Union européenne	2010	9 176	(9 000)	176	585
IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account	Union européenne	2010	5 562	(5 498)	64	64
IPF 2008 Municipal Window Special Account	Union européenne	2009	13 263	(13 153)	110	83
WBIF : infrastructures communales dans les Alpes albanaises	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 000	(989)	11	850
WBIF : construction d'établissements pénitentiaires en Serbie	Union européenne Autres Donateurs	2015	1 430	(831)	599	1 199
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 200	(906)	294	293
Sous-total Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne			**272 655**	**(155 980)**	**116 675**	**75 061**
TOTAL COMPTES RÉMUNÉRÉS			**321 448**	**(190 959)**	**130 489**	**85 203**

NOTE K - COMPTE DE DIVIDENDES SOCIAUX

Le CDS est utilisé pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque ;
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social ;
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB ;
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 millions chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

Au 31 décembre 2017, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

En milliers d'euros

Volets du CDS	31/12/2017	31/12/2016
Bonifications de prêts approuvés	23 354	27 093
Disponible pour la bonification	2 866	2 835
Bonifications d'intérêt de prêts	**26 220**	**29 928**
Garanties de prêts approuvés	2 000	7 535
Disponible pour les garanties	15 167	9 622
Garanties de prêts	**17 167**	**17 157**
Approbations pour assistance technique	2 714	4 356
Disponible pour assistance technique	8 062	6 752
Assistance technique	**10 776**	**11 108**
Contributions approuvées		
Disponible pour contributions	4 953	4 950
Contributions	**4 953**	**4 950**
TOTAL	**59 116**	**63 143**

FINANCEMENT

Le CDS peut être alimenté par :

- des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque ;
- des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration ;
- des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

NOTE L - PROVISIONS

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie, l'ajustement fiscal et la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2017 sur la base des données individuelles au 30 juin 2017.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
ÉVOLUTION DE LA PROVISION			
PROVISION AU 1ER JANVIER 2017	**197 051**	**35 711**	**232 762**
Coûts de services rendus	9 745	3 310	13 055
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	4 094	740	4 834
Charge comptable de l'exercice	**13 839**	**4 050**	**17 889**
Variation des écarts actuariels de l'année	(11 346)	(1 998)	(13 344)
Prestations versées	(2 423)	(659)	(3 082)
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE 2017	**197 121**	**37 104**	**234 225**
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES			
SOLDE AU 1ER JANVIER 2017	**68 594**	**7 394**	**75 988**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(10 586)	(1 266)	(11 852)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(760)	(755)	(1 515)
Sous-total	**(11 346)**	**(2 021)**	**(13 367)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**57 248**	**5 373**	**62 621**

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
ÉVOLUTION DE LA PROVISION			
PROVISION AU 1ER JANVIER 2016	**183 440**	**43 108**	**226 548**
Coûts de services rendus	11 155	3 313	14 468
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 728	761	4 489
Charge comptable de l'exercice	**14 883**	**4 074**	**18 957**
Variation des écarts actuariels de l'année	903	(10 891)	(9 988)
Prestations versées	(2 175)	(579)	(2 754)
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE 2016	**197 051**	**35 711**	**232 762**
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES			
SOLDE AU 1ER JANVIER 2016	**67 691**	**18 333**	**86 024**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	903	(620)	283
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses		(10 319)	(10 319)
Sous-total	**903**	**(10 939)**	**(10 036)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	**68 594**	**7 394**	**75 988**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2017	2016
Taux d'intérêt d'actualisation	2,25%	2,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation des pensions	1,75%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	3,50%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	6,28%	6,28%
Duration moyenne	22,80	23,89

TEST DE SENSIBILITÉ

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2017, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2018, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2017	Coûts de services 2018	Coût d'intérêts sur PBO 2018	Prestations estimées 2018	PBO 31/12/2018
Taux d'actualisation +0,25%	**187 253**	8 194	4 630	(4 128)	**195 949**
Taux d'actualisation -0,25%	**207 726**	9 330	4 113	(4 128)	**217 041**

Au 31 décembre 2017, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié au régime de pension de 5,0%. Une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 5,4% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2017	Coûts de services 2018	Coût d'intérêts sur PBO 2018	Prestations estimées 2018	PBO 31/12/2018
Taux d'actualisation +0,25%	**35 167**	1 665	867	(966)	**36 733**
Taux d'actualisation -0,25%	**39 194**	1 913	774	(966)	**40 915**

Au 31 décembre 2017, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 5,2%. Une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 5,6% à cette date.

NOTE M - CAPITAL

GESTION DU CAPITAL

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (État membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation Européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre de la Banque confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe ;
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir chapitre 4 dans la note B).

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
TOTAL 2017	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	**100,000%**
TOTAL 2016	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	

Le montant du résultat 2017 par titre du capital s'élève à € 20,47 (€ 19,17 pour 2016).

NOTE N - MARGE D'INTÉRÊTS

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note P).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2017			2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE						
Opérations sur titres	32 645	(3 623)	29 022	36 526	(1 430)	35 096
Dérivés de couverture	20 241	(48 914)	(28 673)	11 011	(44 176)	(33 165)
Sous-total	**52 886**	**(52 537)**	**349**	**47 537**	**(45 606)**	**1 931**
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	144 078		144 078	151 241		151 241
Dérivés de couverture	15 339	(121 167)	(105 828)	19 940	(124 421)	(104 481)
Autres créances	14 856	(8 869)	5 987	6 373	(11 583)	(5 210)
Sous-total	**174 273**	**(130 036)**	**44 237**	**177 554**	**(136 004)**	**41 550**
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE						
Opérations sur titres	70 180		70 180	85 072		85 072
Sous-total	**70 180**		**70 180**	**85 072**		**85 072**
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						
Emprunts					(13)	(13)
Comptes rémunérés	2 500	(59)	2 441	4 075	(928)	3 147
Sous-total	**2 500**	**(59)**	**2 441**	**4 075**	**(941)**	**3 134**
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Émissions		(340 658)	(340 658)		(369 985)	(369 985)
Dérivés de couverture	392 071	(4 641)	387 430	417 026	(14 092)	402 934
Sous-total	**392 071**	**(345 299)**	**46 772**	**417 026**	**(384 077)**	**32 949**
Autres intérêts et charges assimilées		**(4 835)**	**(4 835)**		**(4 489)**	**(4 489)**
MARGE D'INTÉRÊTS	**691 910**	**(532 766)**	**159 144**	**731 264**	**(571 117)**	**160 147**

NOTE O - INFORMATION SECTORIELLE

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**2017**	**2016**
Turquie	19 057	19 534
Pologne	18 023	19 919
Roumanie	15 234	17 440
Hongrie	9 807	10 033
Croatie	6 610	7 543
Lituanie	4 872	4 986
Chypre	4 406	4 830
République slovaque	3 583	3 441
Albanie	2 287	2 491
Serbie	1 230	1 458
Bosnie-Herzégovine	1 230	1 249
Lettonie	879	1 007
Slovénie	840	621
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	805	764
Moldova (République de)	779	778
Malte	596	1 076
Bulgarie	551	713
République tchèque	454	388
Estonie	452	544
Géorgie	218	324
Monténégro	213	124
Sous-total pays cibles	**92 126**	**99 263**
Belgique	20 458	21 154
Espagne	8 955	8 958
Allemagne	6 720	6 793
France	5 709	4 553
Portugal	5 016	5 346
Islande	1 675	1 327
Irlande	1 606	1 243
Italie	1 222	1 760
Finlande	45	156
Suède	24	77
Pays-Bas	18	
Sous-total autres pays	**51 448**	**51 367**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**504**	**611**
TOTAL	**144 078**	**151 241**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note G.

NOTE P - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note N).

En milliers d'euros

	2017	2016
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(51 689)	(77 148)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	54 343	77 442
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(131)	(6 738)
Réévaluation des positions de change	(341)	164
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	(316)	61
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)	567	140
TOTAL	**2 433**	**(6 079)**

NOTE Q - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	2017	2016
Charges de personnel		
Salaires et traitements	22 417	22 262
Charges sociales et de pension	12 166	13 380
Autres charges générales d'exploitation	10 567	10 049
TOTAL	**45 150**	**45 691**

Au 31 décembre 2017, l'effectif de la Banque comptait : 3 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 200 agents permanents. Au 31 décembre 2016 : 3 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 197 agents permanents.

NOTE R - COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

En 2017, la CEB n'a enregistré aucune nouvelle dépréciation, comme en 2016.

L'ensemble des créances d'une contrepartie, intégralement provisionnées en 2008, a été soldé en 2016. Un montant € 93 milliers a été récupéré et enregistré en coût du risque.

NOTE S - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2017 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 26 février 2018.

RAPPORT DE **L'AUDIT EXTERNE**

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Rapport de l'Auditeur Indépendant sur les Etats Financiers

Exercice clos le 31 décembre 2017

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Ce rapport contient 55 pages

Référence : PB-18-1-05

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Siège social : 55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur Indépendant sur les Etats Financiers

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

A- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe ("la Banque"), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à S y afférentes.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

B- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et nous avons satisfait aux autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C- Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

C1- Dépréciation des prêts

Se reporter à la note A 2.4 et à la note B 1 des états financiers.

Point clé de l'audit

La dépréciation des prêts est déterminée par le Management sur la base d'indicateurs financiers clés et par l'utilisation du jugement et d'hypothèses.

En raison de l'importance des prêts et de l'incertitude relative au travail d'estimation, ce sujet est considéré comme un point clé de l'audit.

Comment ce point a-t-il été traité dans notre audit

Nous avons évalué le processus de suivi des risques de crédit de la Banque. Nous avons examiné la documentation des risques de crédit (rapport trimestriel sur la gestion des risques) pour évaluer si les risques de crédit sont suivis de façon appropriée.

C2- Valorisation des actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés

Se reporter à la note A 2.4, A 2.6 et à la note E des états financiers.

Point clé de l'audit

La détermination de la valeur des instruments financiers à la juste valeur et de leur dépréciation éventuelle nécessite l'application de techniques d'évaluation qui impliquent souvent l'exercice d'un jugement par le Management et l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

En raison de l'importance des instruments financiers et de l'incertitude relative au travail d'estimation, ce sujet est considéré comme un point clé de l'audit.

Comment ce point a-t-il été traité dans notre audit

Nous avons évalué les processus de la Banque concernant la détermination de la juste valeur des obligations disponibles à la vente, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de change et examiné la méthodologie mise en place par la Banque pour vérifier les valorisations sur les marchés liquides ou modéliser la juste valeur.

Nous avons comparé la juste valeur des obligations disponibles à la vente au prix du marché disponible et évalué leur classification selon les trois niveaux de juste valeur à la fin de l'exercice.

En utilisant des seuils spécifiques, nous avons examiné individuellement les obligations disponibles à la vente ayant une perte de valeur à la fin de l'exercice par

rapport au prix d'achat, afin de déterminer si une dépréciation supplémentaire était nécessaire.

Nous avons comparé les valeurs des swaps aux informations externes préparées par les contreparties. Nous avons également vérifié si les swaps non considérés comme des couvertures étaient correctement évalués à la juste valeur par résultat.

C3- Systèmes d'information et contrôles internes liés à l'information financière

Point clé de l'audit

Les systèmes de reporting financier de la Banque s'appuient fortement sur des systèmes d'information complexes et des contrôles internes liés. En raison des risques que les contrôles internes ne soient pas conçus ou mis en œuvre efficacement ou ne fonctionnent pas de manière appropriée, ce sujet est considéré comme un point clé de l'audit.

Comment ce point a-t-il été traité dans notre audit

Nous avons procédé à une évaluation des contrôles internes sur les systèmes d'information relatifs aux reportings financiers. Cette évaluation comprenait l'actualisation de notre compréhension de la stratégie informatique et de l'organisation du service informatique, mais également de l'étendue des systèmes applicatifs informatiques dans le cadre des reportings financiers et la réalisation des tests sur la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles informatiques des modules du système informatique bancaire intégré (projets comptables et financiers généraux), notamment l'accès aux programmes et aux données, la gestion du changement de programme et les opérations informatiques.

D- Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Management. Les autres informations se composent des chiffres clés et du résumé financier contenus dans le rapport financier, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états, que nous avons obtenus avant la date du présent rapport et du Rapport du Gouverneur (à l'exclusion des chiffres clés et du résumé financier), censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux effectués sur les autres informations obtenues avant la date de notre rapport, nous relevons une anomalie significative, nous sommes tenus de la signaler. Nous n'avons rien à vous signalé à cet effet.

Si, à la lecture du Rapport du Gouverneur (à l'exclusion des chiffres clés et du résumé financier), nous relevons une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de la signaler aux personnes constituant la gouvernance.

E- Responsabilités du Management et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

Le Management est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux IFRS tel qu'adoptées dans l'Union Européenne, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au Management d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Management a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

F- Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Management du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie applicables concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de protection associées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant la gouvernance, nous déterminons ceux qui ont le plus d'importance lors de l'audit des états financiers de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Paris La Défense, le 27 février 2018

KPMG S.A.

Pascal Brouard
Associé

RAPPORT DU **COMITÉ DE SURVEILLANCE**

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT, AINSI QUE LES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR 2017

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris en novembre 2017 pour la revue intérimaire, ainsi que du 26 au 28 février 2018 pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Se fondant sur la Résolution 413 (2014) du Conseil de direction sur la nomination de l'audit externe KPMG, l'Auditeur externe a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2017 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2017, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 26 février 2018 ;
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2017 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 27 février 2018 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2017, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 28 février 2018

Viktor GJORCHEV Toomas VAPPER

APPROBATION **DES COMPTES**

Extrait du procès-verbal de la 307e réunion du Conseil d'administration de la CEB

RÉSOLUTION 1599 (2018) SUR LE QUITUS AU GOUVERNEUR ET L'AFFECTATION DU RÉSULTAT NET 2017

Paris, le 15 mars 2018, **CA PV/307/2018**

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,
Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,
Ayant pris acte du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2017,
Ayant pris acte de la note du Gouverneur sur la "Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice 2017" (CA/307/2312/2018) du 1er mars 2018,
Ayant pris acte du rapport de l'Audit Externe au 27 février 2018,
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 28 février 2018,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2017,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2017,
3. décide d'affecter l'intégralité du résultat net de l'exercice 2017, soit € 112 038 899, à la Réserve Générale,
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 219e réunion du Conseil de direction de la CEB

RÉSOLUTION 432 (2018) SUR L'EXERCICE 2017

Paris, le 5 avril 2018 **CD/PV/219/2018**

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut,
Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2017,
Vu la certification de l'auditeur externe du 27 février 2018,
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2017,
- le rapport du Comité de surveillance du 28 février 2018,

Vu la Résolution 1599 (2018) du Conseil d'administration,
Ayant entendu le Comité de surveillance,
Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2017,
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2017,
- d'entériner le point 3 de la Résolution 1599 (2018) du Conseil d'administration du 15 mars 2018 par lequel le Conseil d'administration a affecté l'intégralité du résultat net de l'exercice 2017, soit € 112 038 899, à la réserve générale.

NOTES AU LECTEUR

DÉNOMINATION

Depuis sa création en 1956, la Banque a connu trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB – Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

ÉTATS MEMBRES

Au 31 décembre 2017, la Banque compte 41 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

STATUTS

Les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

PAYS CIBLES

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

PROJET APPROUVÉ

Projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

PRÊT DÉCAISSÉ

Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

TRANCHE DE PRÊT

Le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT

Fraction de projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé.

COMPTE DE DIVIDENDES SOCIAUX (CDS)

Abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

ENCOURS DE PRÊTS

Montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

CAPITAL SOUSCRIT

Titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

CAPITAL APPELÉ

Capital total payé et à payer.

CAPITAL APPELABLE

Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Crédits photos : istockphotos

Design **LUCIOLE** • ISSN : 1563-2598



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org